

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE



SECTION 352 : MINISTERE DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANT

**RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE
AU TITRE DE L'ANNÉE 2021**

| | |
|--|-----------|
| SOMMAIRE | 2 |
| SIGLES ET ABREVIATIONS..... | 4 |
| LISTE DES TABLEAUX..... | 5 |
| LISTE DES GRAPHIQUES | 6 |
| INTRODUCTION (GENERALE)..... | 7 |
| PARTIE I : LE MINISTERE | 8 |
| I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE | 8 |
| II. PERFORMANCE GENERALE DU MINISTERE | 9 |
| III. FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTERE..... | 12 |
| PARTIE II : LE PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GENERALE » | 15 |
| INTRODUCTION..... | 15 |
| I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME | 15 |
| II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021 | 17 |
| III. PERFORMANCE DU PROGRAMME | 22 |
| IV. PERSPECTIVES..... | 27 |
| CONCLUSION | 27 |
| PARTIE III : LE PROGRAMME 2 « PROMOTION DE LA FEMME ET DU GENRE » | 29 |
| INTRODUCTION..... | 29 |
| I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME | 29 |
| II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021 | 31 |
| III. PERFORMANCE DU PROGRAMME | 40 |
| IV. PERSPECTIVES..... | 45 |
| CONCLUSION | 46 |
| PARTIE IV : LE PROGRAMME 3 « PROMOTION ET CONSOLIDATION DE LA FAMILLE » | 47 |

| | |
|--|-----------|
| INTRODUCTION..... | 47 |
| I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME | 47 |
| II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021 | 48 |
| III. PERFORMANCE DU PROGRAMME | 53 |
| IV. PERSPECTIVES..... | 55 |
| CONCLUSION | 55 |
| PARTIE V : LE PROGRAMME 4 « PROTECTION DES ENFANTS ET ADOLESCENTS VULNERABLES » | 56 |
| INTRODUCTION..... | 56 |
| I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME | 56 |
| II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021 | 58 |
| III. PERFORMANCE DU PROGRAMME | 64 |
| IV. PERSPECTIVES..... | 66 |
| CONCLUSION | 66 |
| PARTIE VI : LE PROGRAMME 5 « AUTONOMISATION DES FEMMES » | 67 |
| INTRODUCTION..... | 67 |
| I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME | 67 |
| II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021 | 69 |
| III. PERFORMANCE DU PROGRAMME | 73 |
| IV. PERSPECTIVES..... | 75 |
| CONCLUSION | 76 |
| CONCLUSION (GENERALE)..... | 76 |

SIGLES ET ABREVIATIONS

| | |
|--|--|
| AGR : Activités Génératrices de Revenus | MFFE : Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant |
| AVEC : Association Villageoise d'Épargne et de Crédit | ND : Non Défini |
| CACE : Centre d'Action Communautaire pour Enfant | OG : Objectif Global |
| CADBE : | ONG : Organisation Non Gouvernementale |
| CDE : Convention sur les Droits de l'Enfant | PNOEV : Programme National de prise en charge des Enfants et Orphelins Vulnérables du fait du Vih/Sida |
| CNLVFE : Comité National de lutte contre les Violences faites aux Femmes et aux Enfants | PPEAV : Programme de Prise en charge des Enfants et Adolescents Vulnérables |
| CPE : Comité de Protection de l'Enfant | PTA : Plan de Travail Annuel |
| CPPE : Centre de Protection de la Petite Enfance | RBOp : Responsable de Budget Opérationnel |
| CSE : Complexe Socio-Educatif | Rprog : Responsable de Programme |
| DEF : Direction de l'Entrepreneuriat Féminin | RS : Résultat Stratégique |
| DPPD-PAP : Document de Programmation Pluriannuel des Dépenses - Projet Annuel de Performance | RUO : Responsable d'Unité Opérationnelle |
| DR : Direction Régionale | SECAF : Secrétariat d'Etat Chargé de l'Autonomisation des Femmes |
| DVCF : Direction de la Valorisation des Compétences Féminines | SIGOBE : Système Intégré de Gestion des Opérations Budgétaire de l'Etat |
| IFEF : Institut de Formation et d'Education Féminine | USIFEM-CI |
| IP : Indicateur de Performance | VBG : Violences Basées sur le Genre |
| JICoop : Journée Internationale des Coopératives | CS/PFC : Centres Sociaux / Plateformes Collaboratives |
| JIEF : Journée Internationale de l'Entrepreneuriat Féminin | OEV : Orphelins et Enfants Vulnérables |
| JIF : Journée Internationale de la Femme | AQ : Assurance Qualité |
| JMFR : Journée Mondiale de la Femme Rurale | GCS : Groupements de Coopérations Sanitaires |
| JMGF : Journée de lutte contre les Mutilations Génitales Féminines | AVEC : Association Villageoise d'Épargne et de Crédit |
| CADBE : Charte Africaine sur le Droit et le Bien Etre de l'Enfant | DEF : Direction de l'Entrepreneuriat Féminin |
| CPE : Comité de Protection de l'Enfant | DVCF : Direction de la Valorisation des Compétences Féminines |
| DREAMS : Determined, Resilient, Empower, AIDS-free Mentored and Safe | VACS : Enquêtes sur les Violences et les Jeunes |

LISTE DES TABLEAUX

| | |
|--|---|
| <u>Tableau 1</u> : Tableau de l'évolution des indicateurs du Ministère | <u>Tableau 12</u> : Exécution des investissements du programme |
| <u>Tableau 2</u> : Tableau présentant l'exécution du budget du Ministère | <u>Tableau 13</u> : exécution des prévisions d'effectifs du programme 3 |
| <u>Tableau 3</u> : exécution financière par action du programme 1 | <u>Tableau 14</u> : Évolution des indicateurs du programme 3 |
| <u>Tableau 4</u> : Exécution des investissements du programme | <u>Tableau 15</u> : exécution financière par action du programme 4 |
| <u>Tableau 5</u> : exécution des prévisions d'effectifs du programme 1 | <u>Tableau 16</u> : Exécution des investissements du programme |
| <u>Tableau 6</u> : Évolution des indicateurs du programme 1 | <u>Tableau 17</u> : exécution des prévisions d'effectifs du programme 4 |
| <u>Tableau 7</u> : exécution financière par action du programme 2 | <u>Tableau 18</u> : Évolution des indicateurs du programme 4 |
| <u>Tableau 8</u> : Exécution des investissements du programme | <u>Tableau 19</u> : exécution financière par action du programme 5 |
| <u>Tableau 9</u> : exécution des prévisions d'effectifs du programme 2 | <u>Tableau 20</u> : Exécution des investissements du programme |
| <u>Tableau 10</u> : Évolution des indicateurs du programme 2 | <u>Tableau 21</u> : exécution des prévisions d'effectifs du programme 5 |
| <u>Tableau 11</u> : exécution financière par action du programme 3 | <u>Tableau 22</u> : Évolution des indicateurs du programme 5 |

LISTE DES GRAPHIQUES

| Graphique | Intitulé |
|-----------|---|
| 1 | Evolution des effectifs du personnel Programme 1 |
| 2 | Taux de réalisation des bases de données thématiques |
| 3 | Proportion de structures inspectées |
| 4 | Proportion d'applications web fonctionnelles |
| 5 | Taux d'exécution budgétaire |
| 6 | Proportion des directeurs ou chefs de service formés à la gestion administrative |
| 7 | Evolution des effectifs du personnel Programme 2 |
| 8 | Proportion de textes règlementaires élaborés |
| 9 | Proportion de cellules genres ministérielles fonctionnelles |
| 10 | Proportion d'auditrices ayant terminé leur cycle de formation |
| 11 | Taux d'IFEF disposant de réseaux fonctionnels de femmes pour action communautaire |
| 12 | Proportion de femmes victimes de violences ayant bénéficié d'une prise en charge judiciaire |
| 13 | Proportion de plateformes de lutte contre les VBG fonctionnelles |

| Graphique | Intitulé |
|-----------|--|
| 14 | Evolution des effectifs du personnel Programme 3 |
| 15 | Proportion de couples candidats au mariage formés aux compétences de vie familiale |
| 16 | Proportion de ménages formés à la gestion des ressources familiales |
| 17 | Proportion de couples en instance de divorce ayant bénéficié de la médiation familiale |
| 18 | Evolution des effectifs du personnel Programme 4 |
| 19 | Proportion de localités disposant d'un mécanisme communautaire de protection des enfants |
| 20 | Proportion d'OEV servis sur la période |
| 21 | Proportion d'enfants en situation de rue ayant bénéficié d'une assistance |
| 22 | Evolution des effectifs du personnel Programme 5 |
| 23 | Proportion d'organisations de femmes ayant bénéficié de formation sur l'entrepreneuriat |
| 24 | Proportion de groupement de femmes ayant bénéficié d'appui pour l'acquisition et l'utilisation de technologie agropastorale, halieutique et artisanale |
| 25 | Proportion de femmes ayant bénéficié de programme d'alphabétisation, de renforcement de capacités en leadership, en management et en compétence de |

INTRODUCTION (générale)

Le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant est dirigé par Madame Nassénéba TOURE depuis le 06 avril 2021 en remplacement du Professeur Ly Ramata BAKAYOKO appelée à d'autres fonctions.

Conformément au DECRET n° 2021-190 du 28 avril 2021 portant attributions des membres du Gouvernement, Le ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfant est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de promotion de la Femme, de la Famille et de l'Enfant.

A ce titre, ses principales missions sont les suivantes :

- Promouvoir le genre, l'équité et l'égalité des chances entre les hommes et les femmes ;
- Promouvoir la protection et l'autonomisation des femmes ;
- Assurer la valorisation des compétences féminines ;
- Promouvoir les valeurs morales et sociales dans la famille ;
- Promouvoir les droits de l'enfant.

Le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant comporte cinq (05) programmes Outre le cabinet et les structures rattachées, le MFFE comprend six (06) directions centrales, trente et une (31) Directions régionales et trois cent vingt (320) Services Extérieurs (IFEFF, CSE, CPPE, CACE, Garderie, Orphelinat, Pouponnière, villages d'enfants SOS, centres d'accueil et transit).

Les activités du MFFE ont été exécutées dans un environnement socio-politique et économique favorable au plan national marqué par l'embellit économique. En outre, les activités sont également marquées par la lutte contre les recrudescences des violences basées sur le genre et des enfants en situation de vulnérabilité.

Notre Rapport Annuel de Performance s'articulera autour des points suivants :

Partie I : Présentation générale du Ministère ;

Partie II : Présentation du Programme 1 – Administration générale ;

Partie III : Présentation du Programme 2 – Promotion de la femme et du genre ;

Partie IV : Présentation du Programme 3 – Promotion et consolidation de la famille ;

Partie V : Présentation du Programme 4 – Protection des enfants et adolescents vulnérables ;

Partie VI : Présentation du Programme 5 – Autonomisation des femmes.

PARTIE I : LE MINISTERE

I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

I.1. Architecture programmatique du ministère

Le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant compte cinq (5) programmes, treize (13) actions et trois cent vingt (320) activités.

I.2. Politique ministérielle

Orientations stratégiques

Au regard du PND 2021-2025, les principales orientations stratégiques du ministère portent sur :

- L'appui à la planification / budgétisation sensible au genre ;
- La mise en œuvre des cadres stratégiques liés à la protection, à la promotion et à la valorisation de la femme ;
- Le renforcement des capacités des familles et des communautés sur leurs rôles respectifs dans la construction de la nation ;
- Le renforcement des mécanismes communautaires, institutionnels et législatifs de protection sociale administrative et judiciaires des enfants ;
- Le renforcement de l'efficacité de l'intervention des structures du Ministère ;
- La promotion et la protection des femmes.

Résultats stratégiques

Les résultats stratégiques attendues de la mise en œuvre des interventions sont les suivants :

- L'administration est moderne et performante ;
- Le dispositif de promo de la Femme est renforcé ;
- Les mécanismes de promotion des valeurs familiales sont renforcés ;
- Le dispositif institutionnel et communautaire de protection de l'enfant est renforcé ;
- Le dispositif de promotion de l'autonomisation des Femmes est renforcé.

Objectifs globaux

Les objectifs afférents aux différents résultats stratégiques se résument à :

- Asseoir une administration performante et efficiente ;
- Renforcer la promotion des droits de la femme ;
- Promouvoir la famille ivoirienne en tant que cellule de base naturelle et culturelle favorable au développement citoyen ;
- Renforcer les mécanismes de protection communautaires institutionnels des enfants ;

- Promouvoir l'autonomisation de la Femme.

NB : A la faveur de la fusion du Secrétariat d'état chargé de l'Autonomisation des Femmes au Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, le programme 5-Autonomisation des femmes a été créé. Pour ce faire, le Projet Annuel de Performance dudit programme a été rattaché au MFFE.

II. PERFORMANCE GENERALE DU MINISTERE

II.1. Architecture du cadre de performance

Le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant est organisé en 5 programmes soutenus par 5 objectifs globaux décomposés en 8 objectifs spécifiques vérifiés par 20 indicateurs et 20 cibles associés.

| Libellés | Programmes | Objectifs globaux | Objectifs spécifiques (OS) | Indicateurs (liés aux OS) | Cibles (liés aux Indicateurs et OS) |
|----------|------------|-------------------|----------------------------|---------------------------|-------------------------------------|
| Nombre | 5 | 5 | 8 | 20 | 20 |

II.2. Bilan des données globales du cadre de performance

Le Ministère compte 8 objectifs spécifiques déclinés en 20 cibles pour lesquelles 15 ont été atteintes représentant un taux de 75%.

Ainsi, le taux moyen de réalisation des indicateurs pour chaque programme se présente comme suit :

| Programmes | Objectifs globaux | Objectifs spécifiques (OS) | Indicateurs (liés aux OS) (A) | Cibles atteintes (liés aux Indicateurs et OS) (B) | Taux moyen de réalisation des indicateurs (B/A x 100) |
|---|--|--|-------------------------------|---|---|
| Programme 1- Administration générale | Asseoir une administration performante et efficiente | OS 1 : Améliorer la coordination et animer les activités du ministère | 3 | 3 | 100% |
| | | OS 2 : Améliorer la gestion des ressources humaines et financières | 2 | 1 | 50% |
| Programme 2- Promotion de la femme et du genre | Renforcer la promotion des droits de la femme | OS 1 : Améliorer le cadre juridique en matière de promotion du genre et de justice sociale | 2 | 1 | 50% |

| Programmes | Objectifs globaux | Objectifs spécifiques (OS) | Indicateurs (liés aux OS) (A) | Cibles atteintes (liés aux Indicateurs et OS) (B) | Taux moyen de réalisation des indicateurs (B/A x 100) |
|--|---|--|-------------------------------|---|---|
| | | OS 2 : améliorer les mécanismes d'intégration et de réinsertion des femmes et jeunes filles dans le tissu socio-économique | 2 | 2 | 100% |
| | | OS 3 : promouvoir et protéger les droits de la femme | 2 | 2 | 100% |
| Programme 3- Promotion et consolidation de la famille | Promouvoir la famille ivoirienne en tant que cellule de base naturelle et culturelle favorable au développement citoyen | OS : promouvoir et consolider les familles | 3 | 2 | 66% |
| Programme 4- Protection des enfants et adolescents vulnérables | Renforcer les mécanismes de protection communautaires institutionnels des enfants | OS : renforcer le système communautaire et le service de protection de l'enfant | 3 | 2 | 66% |
| Programme 5- Autonomisation des femmes | Promouvoir l'autonomisation de la Femme | OS : améliorer les mécanismes d'intégration et de réinsertion des femmes et des jeunes filles dans le tissu socio-économique et juridique. | 3 | 2 | 66% |

II.3. Evolution des indicateurs de performance

Tableau 1 : Tableau de l'évolution des indicateurs du Ministère

| OBJECTIFS GLOBAUX (OG) | RÉSULTATS STRATÉGIQUES (RS) | INDICATEURS DE PERFORMANCE (IP) | Unité | Réalisation | 2021 | | Commentaire |
|--|--|---|-------|-------------|------------|--------------|--|
| | | | | 2020 | Prévisions | Réalisations | |
| OG 1 : Asseoir une administration performante et efficiente | RS 1 : L'administration est moderne et performante | IP 1.1 : Taux de réalisation des activités du PTA du Ministère | % | 72,22 | 100 | 82 | Objectif non atteint car les activités partiellement réalisées n'ont pas été prises en compte |
| OG 2 : Renforcer la promotion des droits de la femme | RS 2 : La promotion des droits de la femme est renforcée | IP 2.1 : Taux de variation des VBG | % | 40,93 | 78,97 | 89,48 | <i>Objectif atteint avec une performance de +10,51 points</i> |
| | | IP 2.2 : Proportion des femmes occupant les postes de décisions | % | 11,37 | 30 | 12 | <i>Objectif non atteint</i> La loi de 2019 portant sur la parité qui oblige les partis politiques à présenter au moins 30% de femmes aux élections n'a pas été respectée. |
| OG 3 : Promouvoir la famille ivoirienne en tant que cellule de base naturelle et culturelle favorable au développement citoyen | RS 3 : Les valeurs familiales sont promues | IP 3.1 : Proportion de couples encadrés maintenus dans les liens du mariage | % | - | 10 | 40 | <i>Objectif atteint avec une performance de +30 points</i> |
| OG 4 : Renforcer les mécanismes de protection | RS 4 : Les mécanismes de protection | IP 4.1 : Proportion de plateformes de | % | 260 | 100 | 50 | <i>Objectif non atteint</i> |

| OBJECTIFS GLOBAUX (OG) | RÉSULTATS STRATÉGIQUES (RS) | INDICATEURS DE PERFORMANCE (IP) | Unité | Réalisation | 2021 | | Commentaire |
|--|---|---|-------|-------------|------------|--------------|-------------------------|
| | | | | 2020 | Prévisions | Réalisations | |
| communautaires institutionnels des enfants | de l'enfant sont renforcés | protection de l'enfant fonctionnel | | | | | |
| OG 5 : Promouvoir l'autonomisation de la Femme | RS 5 : le dispositif de promotion de l'autonomisation des femmes est renforcé | IP 5.1 : Taux de réalisation des actions planifiées de la DEF et de la DVCF | % | 86,5 | 100 | 100 | <i>Objectif atteint</i> |

Source : DPPD-PAP 2021-2023

NB : IP 3.1 n'est pas défini en 2020 car les activités qui permettent de le mesurer ne sont programmées qu'à partir de 2021.

III. FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTÈRE

Tableau 2 : Tableau présentant l'exécution du budget du Ministère

| Unités | REALISATIONS | 2021 | | | |
|-----------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------|-------------------------|
| | 2020 | Prév. (P) | Réal (R) | Ecart (E) = (P)-(R) | Tx de réal = (R/P) x100 |
| Opérations consolidées | | | | | |
| 1. RESSOURCES | 16 242 137 063 | 23 093 129 494 | 19 039 243 090 | 4 053 886 404 | 82,45 |
| 1.1 Ressources intérieures | 16 242 137 063 | 19 393 129 494 | 18 989 243 540 | 403 885 954 | 97,92 |
| 1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor) | 16 242 137 063 | 19 393 129 494 | 18 989 243 540 | 403 885 954 | 97,92 |
| 1.1.2 Recettes de services | | | | | |
| 1.2 Ressources extérieures | | 3 700 000 000 | 49 999 550 | 3 650 000 450 | 1,35 |
| 1.2.1 Emprunts projets | | | | | |
| 1.2.2 Dons Projets | | 3 700 000 000 | 49 999 550 | 3 650 000 450 | 1,35 |
| 1.2.3 Appuis budgétaires ciblés | | | | | |
| 2 CHARGES | 16 242 137 063 | 22 841 164 957 | 19 039 243 090 | 4 053 886 404 | 82,45 |

| Unités | REALISATIONS | 2021 | | | |
|-------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------|----------------------------|
| | 2020 | Prév. (P) | Réal (R) | Ecart (E) = (P)-(R) | Tx de réal = (R/P) x100 |
| 2.1 Personnel | 11 121 898 273 | 11 455 199 760 | 11 455 199 760 | 0 | 100 |
| 2.1.1 Solde y compris EPN | 11 121 898 273 | 11 455 199 760 | 11 455 199 760 | 0 | 100 |
| 2.1.2 Contractuels hors solde | | | | | |
| 2.2 Biens et Services | 3 478 371 126 | 5 886 849 859 | 5 645 894 127 | 240 955 732 | 95,91 |
| 2.3 Transferts | 317 659 661 | 351 437 470 | 351 437 470 | 0 | 100 |
| 2.3.1 Transferts courants | 317 659 661 | 351 437 470 | 351 437 470 | 0 | 100 |
| 2.3.2 Transferts en capital | | | | | |
| 2.4 Investissement | 1 324 208 006 | 5 399 642 405 | 1 586 711 733 | 3 812 930 672 | 29,39 |
| 2.4.1 Trésor | 1 324 208 006 | 1 699 642 405 | 1 536 712 183 | 162 930 222 | 90,41 |
| 2.4.2 Financement extérieur | | 3 700 000 000 | 49 999 550 | 3 650 000 450 | 1,351 |
| Dons | | 3 700 000 000 | 49 999 550 | 3 650 000 450 | 1,351 |
| Emprunts | | | | | |
| TOTAL | 16 242 137 063 | 23 093 129 494 | 19 039 243 090 | 4 053 886 404 | 82,45 |

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2022

Cette analyse vise à faire le rapprochement entre le budget actuel et les réalisations.

- Au niveau des dépenses de Personnel

Les crédits alloués pour la prise en charge du personnel ont été exécutés à hauteur de **11 455 199 760** F CFA conformément à la prévision soit un taux de 100%.

- Au niveau des dépenses en biens et services

L'exécution des dépenses de biens et service s'élève à **5 645 894 127** F CFA contre **5 886 849 859** F CFA soit un taux d'exécution de **95,91%**.

- Au niveau des transferts

Les dépenses en transferts sont chiffrées à **351 437 470** F CFA Contre **363 035 794** F CFA soit un taux de réalisation de 87,50%. Cette baisse est liée d'une part, au faible niveau de prise en charge comptable des dépenses d'achat des titres de transport SOTRA des auditrices IFEF et de coordination du comité de lutte contre

les Violences Basées sur le Genre et d'autre part, aux difficultés rencontrées dans le circuit d'engagement des dépenses du Fonds UNIFEM et de l'hospitalisation des enfants poupons.

- Au niveau des investissements

Globalement, les dépenses d'investissement exécutées (parts Trésor et Bailleurs) s'élèvent à 1 586 711 733 F CFA contre 5 399 642 405 F CFA soit un taux de réalisation de 29,39. Ce faible taux s'explique par la non-traçabilité de l'exécution de la dotation actuelle part Bailleurs de 3 700 000 000 F CFA (68,52% des investissements) dans la situation des actes de dépenses.

Par contre, les dépenses d'investissement part Trésor sont de 1 536 712 183 F CFA contre 1 699 642 405 F CFA soit 90,41% de réalisation.

PARTIE II : LE PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GENERALE »

INTRODUCTION

Le responsable de ce programme depuis le 17 juin 2021 est M. DJIKE Raymond Claude, Préfet hors Grade, en remplacement du Professeur THIAM Assane, conformément au décret n° 2021-279 du 09 juin 2021 portant nomination des directeurs de cabinets ministériels.

Les missions en lien avec ce programme, conformément au décret n° 2019-1010 du 04 décembre 2019 portant organisation du ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant sont les suivantes :

- animer, coordonner et planifier les activités du Ministère ;
- gérer les ressources humaines, financières et matérielles du Ministère ;
- produire les données statistiques et indicateurs du ministère.

Les activités de ce programme se sont réalisées dans un environnement marqué par un changement d'acteur suite au remaniement ministériel intervenu le 06 avril 2021.

Le plan détaillé du Rapport Annuel Performance de ce programme se décline en quatre (4) points.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

Le programme Administration générale a pour objectif global « Asseoir une administration performante et efficiente », avec pour résultat stratégique « L'administration est moderne et performante ».

| OBJECTIF GLOBAL | RESULTAT STRATEGIQUE | INDICATEURS DE PERFORMANCE DU PROGRAMME | METHODE DE CALCUL / SOURCES DE COLLECTES |
|--|---|---|---|
| Asseoir une administration performante et efficiente | L'administration est moderne et performante | Taux de réalisation des activités du PTA du Ministère | Nombre d'activités réalisées / Nombre d'activités programmées |

I.2. Le financement du programme

| N° | Actions | Prévision Initiale | Prévision révisée | Budget actuel | Réalisations de l'année 2021 | Ecart | Taux de Réalisation (%) |
|----|---|--------------------|-------------------|----------------|------------------------------|------------|-------------------------|
| A1 | Coordination et animation du ministère | 671 814 074 | 738 874 074 | 583 501 821 | 544 599 020 | 38 902 801 | 93,33 |
| | Biens et services | 671 814 074 | 738 874 074 | 583 501 821 | 544 599 020 | 38 902 801 | 93,33 |
| A2 | Planification, programmation et suivi évaluation | 65 300 000 | 89 130 000 | 81 052 230 | 81 052 230 | - | 100,00 |
| | Biens et services | 15 300 000 | 39 130 000 | 31 056 000 | 31 056 000 | - | 100,00 |
| | Investissements | 50 000 000 | 50 000 000 | 49 996 230 | 49 996 230 | - | 100,00 |
| A3 | Information et communication | 21 000 000 | 37 000 000 | 30 223 020 | 30 223 020 | - | 100,00 |
| | Biens et services | 21 000 000 | 37 000 000 | 30 223 020 | 30 223 020 | - | 100,00 |
| A4 | Gestion des ressources humaines, matérielles et financières | 11 914 992 954 | 12 167 742 954 | 12 346 013 449 | 12 309 038 298 | 36 975 151 | 99,70 |
| | Personnels | 11 005 199 762 | 11 005 199 762 | 11 005 199 761 | 11 005 199 761 | - | 100,00 |
| | Biens et services | 909 793 192 | 1 162 543 192 | 1 340 813 688 | 1 303 838 537 | 36 975 151 | 97,24 |
| A5 | Coordination et animation du ministère | 126 310 827 | 24 250 539 | 15 967 383 | 15 967 383 | - | 100,00 |
| | Biens et services | 126 310 827 | 24 250 539 | 15 967 383 | 15 967 383 | - | 100,00 |
| A6 | Gestion des ressources humaines, matérielles et financières | 739 000 000 | 471 250 000 | 471 249 921 | 471 249 921 | - | 100,00 |
| | Personnels | 450 000 000 | 450 000 000 | 449 999 999 | 449 999 999 | - | 100,00 |
| | Biens et services | 289 000 000 | 21 250 000 | 21 249 922 | 21 249 922 | - | 100,00 |
| A7 | Information et communication | 41 500 000 | 25 500 000 | 25 000 000 | 25 000 000 | - | 100,00 |
| | Biens et services | 41 500 000 | 25 500 000 | 25 000 000 | 25 000 000 | - | 100,00 |
| A8 | Renforcement du système de planification, de | 30 000 000 | 6 170 000 | - | - | - | 0,00 |

| N° | Actions | Prévision Initiale | Prévision révisée | Budget actuel | Réalizations de l'année 2021 | Ecart | Taux de Réalisation (%) |
|--------------------------|--------------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|------------------------------|-------------------|-------------------------|
| | programmation et de suivi-évaluation | | | | | | |
| | Biens et services | 30 000 000 | 6 170 000 | - | - | - | 0,00 |
| TOTAL PROGRAMME 1 | | 13 609 917 855 | 13 559 917 567 | 13 553 007 824 | 13 477 129 872 | 75 877 952 | 99,44 |

Source : Situation d'exécution du SIGOBE au 31 janvier 2022

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 3 : exécution financière par action du programme 1

| Actions | Personnel | | Biens et Services | | Transferts | | Investissement | | Total | |
|--|-----------|------|-------------------|-------------|------------|------|----------------|------------|-------------|-------------|
| | 2020 | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 | 2021 |
| Action 1 Coordination et animation du ministère | - | - | 490 301 484 | 544 599 020 | - | - | - | - | 490 301 484 | 544 599 020 |
| Action 2 Planification, programmation et suivi évaluation | - | - | 10 059 385 | 31 056 000 | - | - | 11 623 200 | 49 996 230 | 21 682 585 | 81 052 230 |
| Action 3 Information et communication | - | - | 7 899 994 | 30 223 020 | - | - | - | - | 7 899 994 | 30 223 020 |

| Actions | Personnel | | Biens et Services | | Transferts | | Investissement | | Total | |
|---|----------------|----------------|-------------------|---------------|------------|------|----------------|------|----------------|----------------|
| | 2020 | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 | 2021 |
| Action 4 Gestion des ressources humaines, matérielles et financières | 11 121 898 273 | 11 005 199 761 | 646 922 590 | 1 303 838 537 | - | - | - | - | 11 768 820 863 | 12 309 038 298 |
| Action 5 Coordination et animation | - | - | - | 15 967 383 | - | - | - | - | - | 15 967 383 |
| Action 6 Gestion des ressources humaines financières et matérielles | - | 449 999 999 | - | 21 249 922 | - | - | - | - | - | 471 249 921 |
| Action 7 Information et communication | - | - | - | 25 000 000 | - | - | - | - | - | 25 000 000 |

Source : Situation d'exécution du SIGOBE au 31 Janvier 2022

➤ **Action 1 : Coordination et animation du ministère**

L'exécution financière de cette action se chiffre à 544 599 020 FCFA contre 490 301 484 F CFA en 2020 pour la coordination, l'animation, la supervision et l'appui-conseil des structures de bases du ministère en région et en centrale ainsi que la rémunération de 36 experts dans le cadre de la convention BNETD (216 605 000 F CFA). Aussi, l'exécution financière a permis la prise en charge des frais d'abonnement du ministère.

➤ **Action 2 : Planification, programmation et suivi évaluation**

L'exécution financière s'élève à 81 052 230 F CFA contre 21 682 585 F CFA en 2020.

Ces dépenses comprennent les biens et services 31 056 000 F CFA et investissement 49 996 230 F CFA.

Les dépenses en biens et services ont contribué à la réalisation d'activités de planification, de suivi et d'évaluation du Ministère.

Les dépenses d'investissement ont permis la mise en place d'une (01) base de données fonctionnelles portant sur le Système d'Information de Protection des Enfants et Adolescents vulnérables.

➤ **Action 3 : Information et communication**

L'exécution financière est de 30 223 020 F CFA en biens et services pour la prise en charge de la couverture médiatique des activités, la mise en place et l'animation de sites web, la maintenance du matériel informatique et la connexion au réseau internet du ministère.

➤ **Action 4 : Gestion des ressources humaines, matérielles et financières**

L'exécution financière liée à cette action se chiffre à 12 309 038 298 F CFA dont 11 005 199 761 F CFA en personnel et 1 303 838 537 F CFA en biens et services.

Les dépenses de personnel ont permis la rémunération de 3 641 fonctionnaires et agents de l'Etat.

Les dépenses en biens et services ont servi à la prise en charge :

- des journées statutaires (lancement de la JIF, JMGGF, 16 jours d'Activisme et Journée de la Famille) ;
 - des kits pédagogiques pour les IFEF et CPPE ;
 - des frais de gardiennage et entretien des locaux de services centraux ;
 - de l'acquisition de 3 véhicules de liaison et 16 véhicules de types 4x4 ;
 - du renforcement de capacités de 25 directeurs ou chefs de service.
-
- **Action 5, 6 et 7** : Actions résiduelles provenant du SECAF (512 217 304 F CFA) ont contribué essentiellement à la prise en charge du personnel fonctionnaires rattachés à l'ex-Secrétariat d'état chargé de l'Autonomisation des Femmes.

II.1.2. Suivi des investissements

Tableau 4 : Exécution des investissements du programme

| | Année de démarrage | Année de fin | Coût total | Budget Voté 2021 | Budget Actuel 2021 | Mandat PEC 2021 |
|---|--------------------|--------------|-------------|------------------|--------------------|-----------------|
| Projet 1 : Renforcement du Système de collecte et de gestion des données statistiques | 2017 | 2023 | 352 100 000 | 50 000 000 | 49 996 230 | 49 996 230 |
| Sur financement intérieur | | | 352 100 000 | 50 000 000 | 49 996 230 | 49 996 230 |
| Sur financement extérieur | | | 0 | 0 | 0 | 0 |

Source : Situation d'exécution du SIGOBE au 31 Janvier 2022

La prise en charge comptable des dépenses de 2021, a permis : (i) la mise en place des applicatifs relatif à la Protection des Enfants et Adolescents vulnérables sur le lien www.gprotect-stats.org, (ii) la formation des acteurs de collecte de données, (iii) la collecte et le traitement de données sur les VBG et la protection de l'enfant, (iv) la disponibilité d'un annuaire statistique 2020 sur la protection de l'enfant et les VBG.

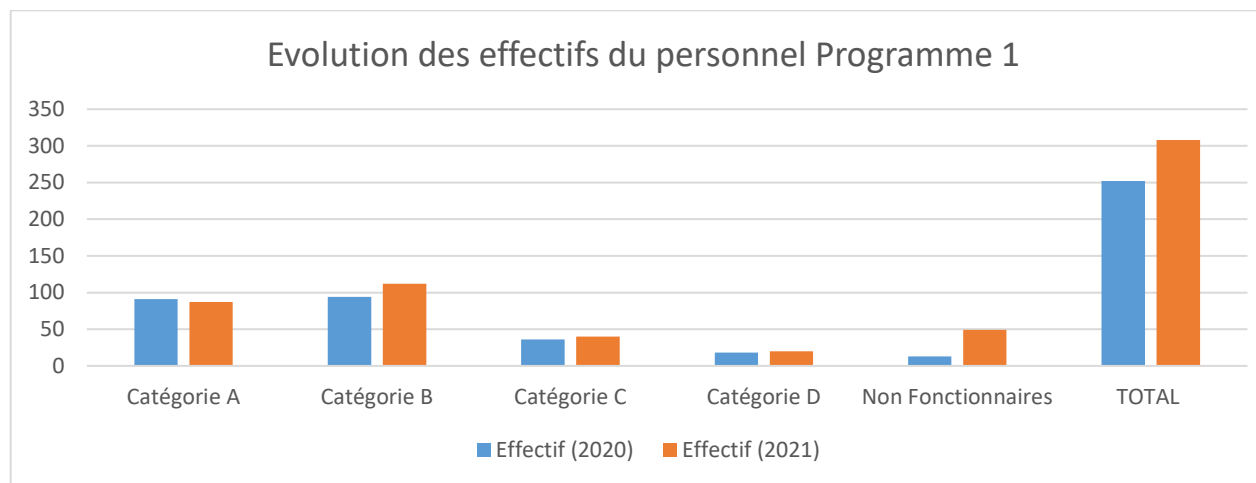
Le projet « Renforcement du Système de collecte et de gestion des données statistiques », d'un coût de 352 100 000 F CFA a bénéficié d'une prise en charge de 9 992 450 FCFA, 11 623 200 et de 49 996 230 F CFA respectivement en 2019, 2020 et 2021. La prise en charge totale depuis le démarrage du projet s'élève à 83 070 010 F CFA soit un taux de 23,59% après 6 ans d'exécution. Le faible taux de financement de ce projet résulte de l'insuffisance de l'enveloppe budgétaire attribué aux projets d'investissements non cofinancé.

II.2. Évolution des effectifs

Tableau 5 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

| | Effectif (2020) | Effectif (2021) | | | | |
|--------------------|-----------------|------------------|------------|--------------------|-----------|-------------------|
| | | Besoins exprimés | Prévisions | Besoins satisfaits | Sorties | Total fin d'année |
| Catégorie A | 91 | 20 | 20 | 15 | 19 | 87 |
| Catégorie B | 94 | 30 | 30 | 24 | 06 | 112 |
| Catégorie C | 36 | 10 | 10 | 06 | 02 | 40 |
| Catégorie D | 18 | 05 | 05 | 05 | 03 | 20 |
| Non Fonctionnaires | 13 | 36 | 36 | 36 | 0 | 49 |
| TOTAL | 252 | 101 | 101 | 86 | 30 | 308 |

Source : Direction des Ressources Humaines MFEE.



Le recrutement de nouveaux agents et le renforcement de leurs capacités ont eu un impact positif sur les performances du programme notamment en matière de coordination et d'animation des actions du ministère.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

En matière de coordination et d'animation trois (3) activités majeures ont été menées :

- la mise en place de Une (01) base de données sur la protection des enfants et adolescents vulnérables ;
- la collecte et le traitement des données ;
- la production de l'annuaire statistique 2020 ;
- L'organisation et la réalisation de quatre (04) missions de supervision, de contrôle et d'appui conseil dans les structures du ministère.

En matière d'informations et de communication :

- la mise en place de six (06) applications web sur les thématiques du ministère (Site web du ministère, plateforme inscriptions en ligne, annuaire des femmes de Côte d'Ivoire, e-courrier, e-IFEF et e-CPPE);
- Animation du sites Web en lien avec le service communication ;

En matière de gestion des ressources humaines, financières et matérielles, ces activités listées ci-dessous ont été réalisées :

- l'acquisition de 3 véhicules de liaison et de 16 véhicules de types 4X4;
- le renforcement de capacités de 25 directeurs ou chefs de service ;
- l'achat de kits pédagogiques pour les IFEF et CPPE
- l'organisation de 02 missions de suivi de la mise en œuvre des projets du ministère ;
- l'organisation des journées statutaires (Lancement des activités de la JIF au palais de la culture, la JMGP, les 16 jours d'Activisme et la Journée de la Famille).

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 6 : Évolution des indicateurs du programme 1

| Indicateurs de performance | Unité | Réalisation | 2021 | |
|---|-------|-------------|-----------|-------------|
| | | 2020 | Prévision | Réalisation |
| Objectif Spécifique 1 : Améliorer la coordination et animer les activités du Ministère | | | | |
| Taux de réalisation des bases de données thématiques | % | 40 | 45 | 60 |
| Proportion de structures inspectées | % | 40 | 45 | 45 |

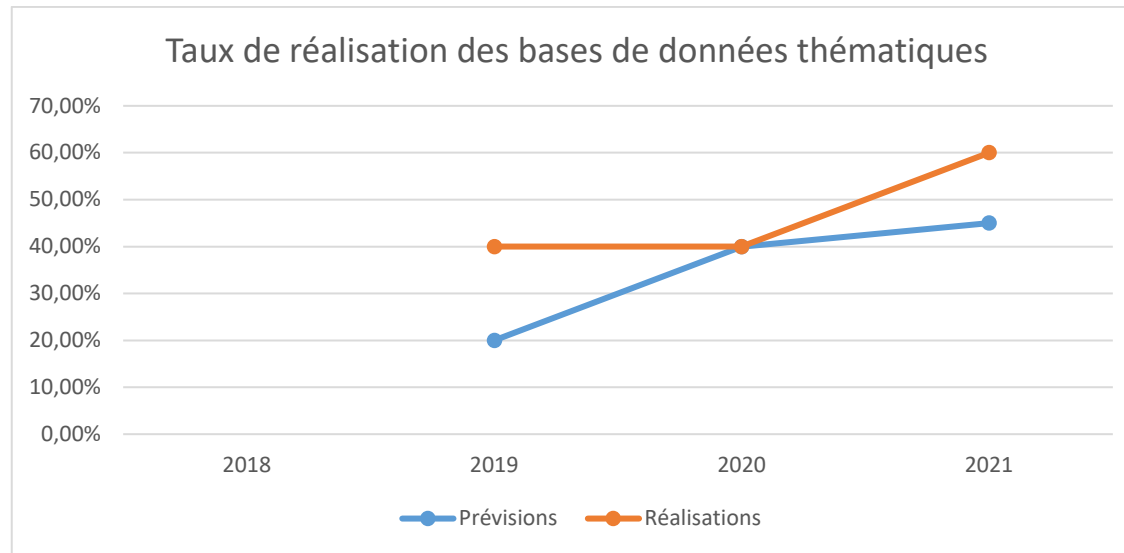
| Indicateurs de performance | Unité | Réalisation | 2021 | |
|--|-------|-------------|-----------|-------------|
| | | 2020 | Prévision | Réalisation |
| Proportion d'applications web fonctionnelles | % | - | 37 | 43 |
| Objectif Spécifique 2 : Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles | | | | |
| Taux d'exécution budgétaire | % | - | 100 | 82,60 |
| Proportion des directeurs ou chefs de service formés à la gestion administrative | % | 31 | 35 | 40 |
| Objectif Spécifique 3 : Améliorer la coordination et le cadre institutionnel | | | | |
| Taux de réalisation des réunions de coordination | % | 100 | 100 | 100 |
| Taux de couverture médiatique des activités | % | 100 | 70 | 70 |
| Objectif Spécifique 4 : Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles | | | | |
| Taux d'exécution du budget | % | 64,97 | 96 | 82,60 |
| Taux de formation du personnel | % | 12,25 | 37,50 | 40 |
| Taux de satisfaction des besoins du personnel | % | 40 | 70 | 70 |
| Objectif Spécifique 5 : Améliorer la planification, le suivi-évaluation des activités et la production des statistiques du Secrétariat d'Etat | | | | |
| Taux d'exécution des activités planifiées | % | 73 | 80 | 80 |
| Ratio de production des données statistiques | % | 1/5 | 3/5 | 3/5 |

Source : DPPD-PAP 2021-2023

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Objectif spécifique 1 : Améliorer la coordination et animer les activités du Ministère

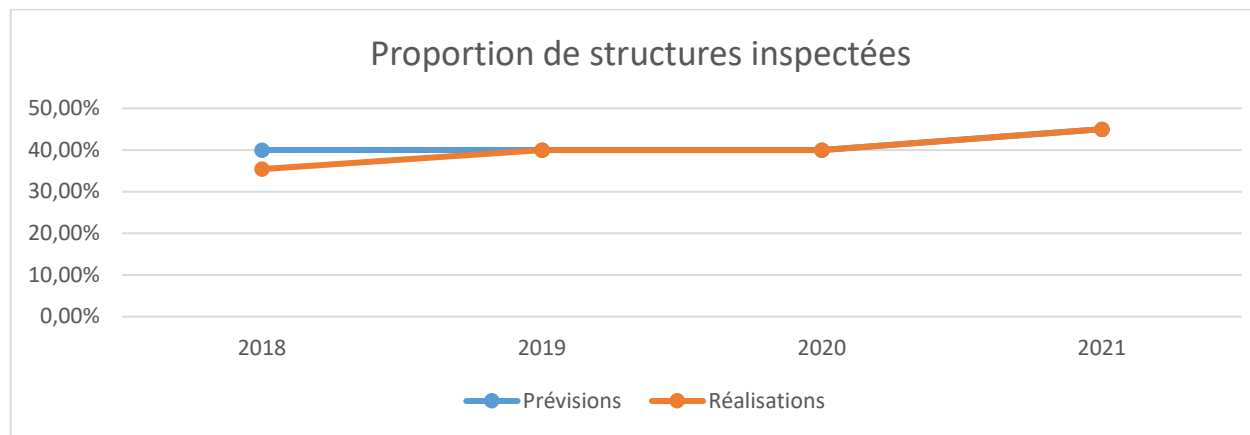
Indicateur 1 : Taux de réalisation des bases de données thématiques



Le résultat programmé qui était (45%) est largement atteint (60%) en 2021 grâce à l'appui ponctuel de plusieurs partenaires. En effet, la base de données sur les Enfants et Adolescents vulnérables a été réalisée. Ce qui porte à trois (3) le nombre de bases de données disponibles sur cinq (5) prévues.

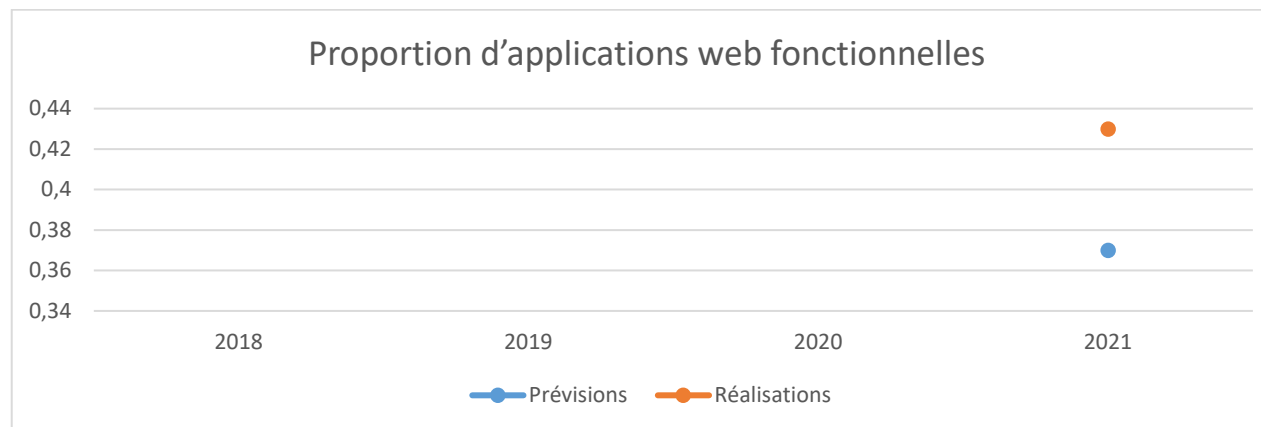
Pour les années 2022 et 2023, il s'agira de développer la base de données Ressources Humaines (RH) et celle des Structures éducatives.

Indicateur 2 : Proportion de structures inspectées



Le nombre de structures supervisées est de 135 sur un total de 320 soit une proportion de 45% réalisée en 2021 conformément à la prévision.

Indicateur 3 : Proportion d'applications web fonctionnelles

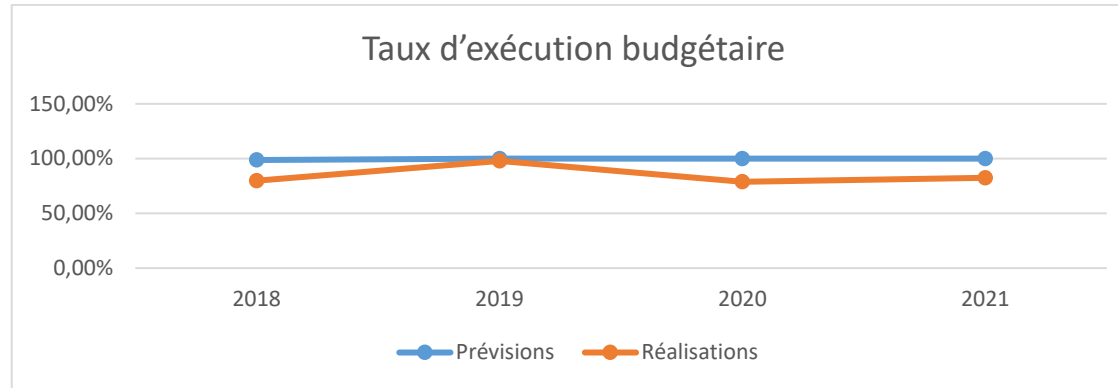


Les applications web ont été réalisées à 43 % contre une prévision de 37%.

NB : Cet indicateur étant une nouvelle cible, les données antérieures à 2021 n'existent pas.

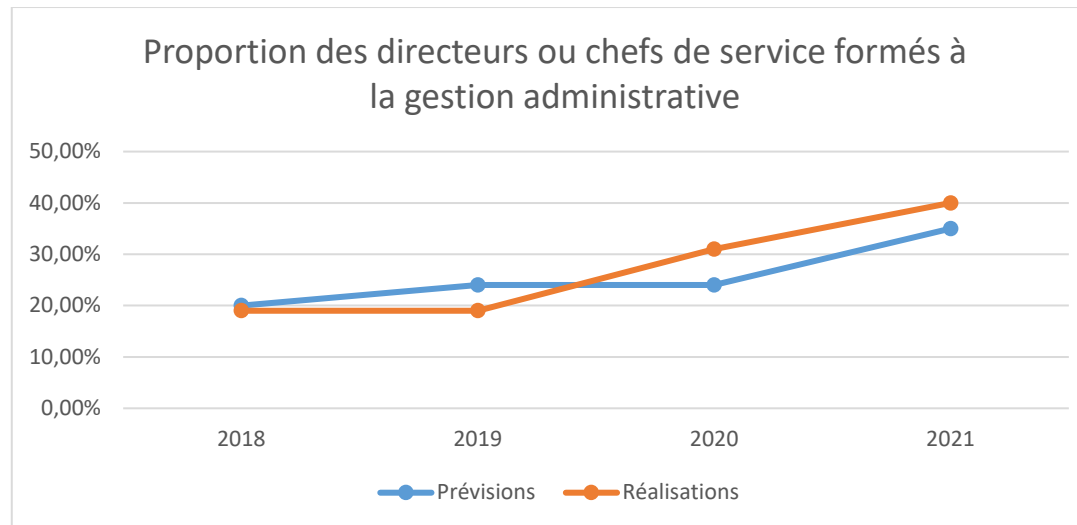
Objectif spécifique 2 : Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles

Indicateur 4 : Taux d'exécution budgétaire



Pour une cible prévisionnelle de 100% d'exécution budgétaire, l'on a réalisé un taux de 86,77% soit 19 043 045 871 F CFA sur un total de 21 946 999 605 F CFA. L'objectif n'est pas atteint en raison de la non traçabilité du budget part bailleur et la régulation budgétaire.

Indicateur 5 : Proportion des directeurs ou chefs de service formés à la gestion administrative



Un (1) atelier de renforcement de capacités sur la gouvernance administrative à l'endroit de vingt-cinq (25) directeurs centraux et chefs de service a permis l'atteinte de la cible avec +10, soit 45% de l'effectif contre une projection de 35% à fin 2021.

Ainsi, en vue de permettre à la totalité des directeurs ou chefs de service de bénéficier d'un renforcement de capacités à court terme (2023), une dotation budgétaire conséquente est nécessaire.

NB : les indicateurs des objectifs 3, 4 et 5 hérités du l'ex-Secrétariat d'Etat Chargé de l'Autonomisation des Femmes (ex-SECAF), ont été réalisées à travers les objectifs 1 et 2 du MFFE.

IV. PERSPECTIVES

IV.1. Leçons apprises

- La disponibilité des applications web a permis la maîtrise des effectifs dans les structures de bases et une visibilité des actions du ministère.
- La disponibilité de bases de données fonctionnelles sur les VBG et la protection de l'enfant ont permis de concevoir les annuaires statistiques 2019 et 2020.
- Les missions de suivi de la mise en œuvre des projets d'investissement ont amélioré les taux d'exécution physiques et financier
- Le renforcement de capacités des Directeurs a contribué à l'amélioration de l'environnement de travail et l'efficacité des services
- Le plafonnement du budget et la part bailleur retracée mais non exécutée dans le budget ont impacté négativement le taux d'exécution

IV.2. Recommandations

Renforcer les ressources pour :

- Le renforcement des capacités des acteurs de mise en œuvre du budget-programme ;
- L'amélioration du système de gestion des informations ;
- L'organisation des missions de suivi des projets d'investissements

CONCLUSION

Au cours de la gestion budgétaire 2021, les indicateurs de performance affichent une progression dans la réalisation des actions du programme « Administration Générale » avec un taux d'exécution de 99,44% du budget alloué. Cette exécution a permis l'atteinte d'un taux moyen de réalisation de 80% des indicateurs.

Au regard des efforts significatifs réalisés, le programme 1 s'engage à poursuivre ses efforts dans la quête de la qualité des offres de services.

Cette quête s'articulera autour des points suivants :

- le renforcement des ressources humaines ;
- l'équipement des services ;
- le renforcement des capacités des ressources humaines ;
- le financement des actions du secteur.

PARTIE III : LE PROGRAMME 2 « PROMOTION DE LA FEMME ET DU GENRE »

INTRODUCTION

Le responsable de ce programme est Madame DAGROU Florence Epse TANOH, Inspecteur Principal en vie familiale et sociale, Directrice de la promotion du genre et de l'équité conformément au décret n°2020-2010 du 05 février 2020 portant nomination de directeurs centraux au ministère de la femme, de la famille et de l'enfant.

Les missions en lien avec ce programme, conformément au décret n° 2019-1010 du 04 décembre 2019 portant organisation du ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant sont les suivantes :

- mettre en œuvre des cadres stratégiques liés à la protection, à la promotion et à la valorisation de la femme ;
- renforcer les capacités techniques et le dispositif juridique de promotion du genre ;
- développer les approches de lutte contre les VBG ;
- développer les stratégies d'éducation et de formation à l'endroit des femmes et des jeunes filles en milieu urbain et rural ;

Le plan détaillé du Rapport Annuel Performance de ce programme se décline en quatre (4) points.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

Le programme Promotion de la Femme et du Genre a pour objectif global « renforcer la promotion des droits de la femme », avec pour résultat stratégique « la promotion des droits de la femme est renforcée ».

| OBJECTIF GLOBAL | RESULTAT STRATEGIQUE | INDICATEURS DE PERFORMANCE DU PROGRAMME | METHODE DE CALCUL / SOURCES DE COLLECTES |
|---|--|---|---|
| Renforcer la promotion des droits de la femme | le dispositif de promotion des droits de la femme est renforcé | IP 1 : Taux de variation des VBG | 1 – Nombre initial de victimes de VBG / Nombre final de victimes de VBG |
| | | IP 2 : Proportion des femmes occupant les postes de décisions | Nombre de femmes au poste de décision / Nombre total de postes de décisions existants |

I.2. Le financement du programme

| N° | Actions | Prévision Initiale | Prévision révisée | Budget actuel | Réalisations de l'année 2021 | Ecart | Taux de Réalisation (%) |
|----|--|--------------------|-------------------|---------------|------------------------------|-------------|-------------------------|
| A1 | Renforcement des capacités techniques et du dispositif juridique de promotion du genre | 842 685 000 | 842 685 000 | 936 657 123 | 347 122 123 | 589 535 000 | 37,06 |
| | Biens et services | 115 670 000 | 115 670 000 | 103 839 000 | 14 304 000 | 89 535 000 | 13,78 |
| | Transferts | 123 890 000 | 123 890 000 | 230 209 996 | 230 209 996 | - | 100,00 |
| | Investissements | 603 125 000 | 603 125 000 | 602 608 127 | 102 608 127 | 500 000 000 | 17,03 |
| A2 | Développement des approches de lutte contre les VBG | 248 526 892 | 248 526 892 | 242 830 627 | 242 830 627 | - | 100,00 |
| | Transferts | 22 790 000 | 22 790 000 | 18 010 918 | 18 010 918 | - | 100,00 |
| | Investissements | 225 736 892 | 225 736 892 | 224 819 709 | 224 819 709 | - | 100,00 |
| A3 | Développement des stratégies d'éducation et de formation à l'endroit des femmes et des jeunes filles en milieu urbain et rural | 44 350 000 | 44 350 000 | 41 855 385 | 41 855 385 | - | 100,00 |
| | Biens et services | 9 350 000 | 9 350 000 | 7 170 000 | 7 170 000 | - | 100,00 |
| | Investissements | 35 000 000 | 35 000 000 | 34 685 385 | 34 685 385 | - | 100,00 |
| A4 | Renforcement de l'autonomisation de la femme | 892 089 533 | 892 089 533 | 587 525 430 | 585 732 186 | 1 793 244 | 99,69 |
| | Biens et services | 583 081 400 | 583 081 400 | 528 544 663 | 526 751 419 | 1 793 244 | 99,66 |
| | Transferts | 250 000 000 | 250 000 000 | - | - | - | 0,00 |
| | Investissements | 59 008 133 | 59 008 133 | 58 980 767 | 58 980 767 | - | 100,00 |

| N° | Actions | Prévision Initiale | Prévision révisée | Budget actuel | Réalisations de l'année 2021 | Ecart | Taux de Réalisation (%) |
|----|---------|--------------------|-------------------|---------------|------------------------------|-------------|-------------------------|
| | TOTAL | 2 027 651 425 | 2 027 651 425 | 1 808 868 565 | 1 217 540 321 | 591 328 244 | 67,31 |

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2022

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 7 : exécution financière par action du programme 2

| Actions | Personnel | | Biens et Services | | Transferts | | Investissement | | Total | |
|---|-----------|------|-------------------|------------|-------------|-------------|----------------|-------------|-------------|-------------|
| | 2020 | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 | 2021 |
| Action 1 Renforcement des capacités techniques et du dispositif juridique de promotion du genre | - | - | 11 759 995 | 14 304 000 | 229 999 955 | 230 209 996 | 298 540 300 | 102 608 127 | 540 300 250 | 347 122 123 |
| Action 2 Développement des approches de lutte contre les VBG | - | - | - | - | 12 984 176 | 18 010 918 | 142 539 114 | 224 819 709 | 155 523 290 | 242 830 627 |
| Action 3 Développement des stratégies | - | - | - | 7 170 000 | - | - | - | 34 685 385 | - | 41 855 385 |

| Actions | Personnel | | Biens et Services | | Transferts | | Investissement | | Total | |
|--|-----------|------|-------------------|-------------|------------|------|----------------|------------|-------------|-------------|
| | 2020 | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 | 2021 |
| d'éducation et de formation à l'endroit des femmes et des jeunes filles en milieux urbain et rural | | | | | | | | | | |
| Action 4 Renforcement de l'autonomisation de la femme | - | - | 311 915 420 | 526 751 419 | 18 390 000 | - | 66 896 152 | 58 980 767 | 397 201 572 | 585 732 186 |

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2022

➤ **Action 1 : Renforcement des capacités techniques et du dispositif juridique de promotion du genre**

L'exécution financière de cette action s'élève à 347 122 123 F CFA dont biens et services : 14 304 000F CFA, transferts : 230 209 996F CFA et investissement : 102 608 127F CFA.

Les dépenses en biens et services ont permis de renforcer les activités de promotion du genre au niveau de services sous tutelle.

- Les dépenses en transferts ont servi à la prise en charge (assistance juridique et médicale, dons en vivres et non-vivres) des victimes de violences domestiques du fait du confinement en période de covid-19.
- Les dépenses d'investissements ont permis d'opérationnaliser huit (8) cellules genres ministérielles (formation et installation de points focaux genre), de former 30 points focaux Genre des Directions régionales et d'éditer un bulletin Genre pour la promotion des droits de la femme ; de sensibiliser 250 personnes sur l'approche « genre et développement » dans le district d'Abidjan ; de former 120 femmes et 80 jeunes filles appartenant à 60 ONG actives et les femmes candidates aux législatives 2021.

➤ **Action 2 : Développement des approches de lutte contre les VBG**

L'exécution financière s'est établie à 242 830 627 F CFA dont 18 010 918 F CFA en transfert et 224 819 709 F CFA en investissement.

Les dépenses en transferts ont servi à la prise en charge des survivantes de VBG en transit au Centre Pavvios et à l'assistance des femmes victimes de violences en situation d'urgence.

Les dépenses d'investissement ont permis l'installation et l'équipement de trois (3) plateformes VBG (Songon, Didiévi et Kong), le renforcement de capacité de 240 acteurs sur la prévention, la référence, la prise en charge des VBG, le management et le leadership, l'assistance en vivres et non vivres à 320 femmes et enfants vulnérables, l'équipement du CNLVFE et de 5 nouvelles plateformes VBG en matériel informatique et la supervision de 17 plateformes.

➤ **Action 3 : Développement des stratégies d'éducation et de formation à l'endroit des femmes et des jeunes filles en milieux urbain et rural**

L'exécution financière s'est établie à 41 855 385 F CFA dont 7 170 000 F CFA en biens et services et 34 685 385 F CFA en investissement.

Les dépenses de biens et services ont permis la coordination et la supervision des activités des IFEF. L'exécution du budget d'investissement a permis la réhabilitation de la clôture, de 3 salles de classe, de la salle d'eau et la construction d'un appatam à l'IFEF de Dabou.

➤ **Action 4 : Renforcement de l'autonomisation de la femme**

L'exécution financière s'est établie à 585 732 186 F CFA dont 526 751 419 F CFA en biens et service et 58 980 767 F CFA en investissement.

Les dépenses en biens et service ont été affectées à la mise en œuvre des programmes de formation et d'encadrement des femmes et jeunes filles dans les 116 IFEF.

Les dépenses d'investissement ont permis la mise en œuvre de cinq (5) projets de réhabilitation d'IFEF, en cours (Lakota, Tiassalé, Issia, Songon et Adiaké).

II.1.2. Suivi des investissements

Tableau 8 : Exécution des investissements du programme

| | Année de démarrage | Année de fin | Coût total | Budget Voté 2021 | Budget Actuel 2021 | Mandat PEC 2021 |
|--|--------------------|--------------|-------------|------------------|--------------------|-----------------|
| Projet 1 : Réhabiliter, Construire et équiper des IFEF Tiassalé | 2013 | 2021 | 92 551 065 | 5 493 488 | 5 493 419 | 5 493 419 |
| Sur financement intérieur | | | 92 551 065 | 5 493 488 | 5 493 419 | 5 493 419 |
| Sur financement extérieur | | | 0 | | | |
| Projet 2 : Réhabiliter, Construire et équiper des IFEF Adiaké | 2015 | 2021 | 167 000 000 | 12 862 612 | 12 862 612 | 12 862 612 |
| Sur financement intérieur | | | 167000000 | 12 862 612 | 12 862 612 | 12 862 612 |
| Sur financement extérieur | | | 0 | | | |
| Projet 3 : Réhabiliter, Construire et équiper des IFEF Lakota | 2015 | 2022 | 64 800 000 | 10 504 779 | 10 477 760 | 10 477 760 |
| Sur financement intérieur | | | 64800000 | 10 504 779 | 10 477 760 | 10 477 760 |
| Sur financement extérieur | | | 0 | | | |
| Projet 4 : Réhabiliter, Réhabiliter, Construire et équiper des IFEF Issia | 2015 | 2022 | 73 600 000 | 5 218 162 | 5 217 884 | 5 217 884 |
| Sur financement intérieur | | | 73600000 | 5 218 162 | 5 217 884 | 5 217 884 |
| Sur financement extérieur | | | 0 | | | |
| Projet 5 : Construire la clôture de l'IFEF SONGON | 2020 | 2022 | 76 109 000 | 24 929 092 | 24 929 092 | 24 929 092 |
| Sur financement intérieur | | | 76 109 000 | 24 929 092 | 24 929 092 | 24 929 092 |
| Sur financement extérieur | | | 0 | | | |
| Projet 6 : Construire et équiper l'IFEF de DABOU | 2021 | 2024 | 163 568 876 | 35 000 000 | 35 000 000 | 34 685 385 |
| Sur financement intérieur | | | 163 568 876 | 35 000 000 | 35 000 000 | 34 685 385 |

| | Année de démarrage | Année de fin | Coût total | Budget Voté 2021 | Budget Actuel 2021 | Mandat PEC 2021 |
|--|--------------------|--------------|---------------|------------------|--------------------|-----------------|
| Sur financement extérieur | | | 0 | | | |
| Projet 7 : Appui Promotion du Genre, Femme & Famille | 2008 | Après 2024 | 8 128 500 000 | 603 125 000 | 602 608 127 | 102 608 127 |
| Sur financement intérieur | | | 620 540 000 | 103 125 000 | 102 608 127 | 102 608 127 |
| Sur financement extérieur | | | 1 923 100 000 | 500 000 000 | 500 000 000 | - |
| Projet 8 : Appui Renforcement capacité Nationale lutte contre les Violences Basées sur le Genre | 2017 | 2023 | 1 206 900 000 | 225 736 892 | 224 819 709 | 224 819 709 |
| Sur financement intérieur | | | 1 206 900 000 | 225 736 892 | 224 819 709 | 224 819 709 |
| Sur financement extérieur | | | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total programme (Budget de l'Etat) | | | 4 224 600 065 | 887 870 025 | 886 408 603 | 386 408 603 |
| Total sur financement intérieur | | | 2 301 500 065 | 387 870 025 | 386 408 603 | 386 408 603 |
| Total sur financement extérieur | | | 1 923 100 000 | 500 000 000 | 500 000 000 | 0 |

Source: Situation d'exécution SIGOBE au 15 Janvier 2022

Projet 1 : Réhabiliter, Construire et équiper des IFEF Tiassalé

Ce projet d'un coût total de 92 551 065 F CFA a bénéficié d'une prise en charge de 87 057 506 F CFA avant 2021.

Achevé physiquement depuis 2019 avec la Construction de la clôture et d'un bâtiment comprenant 2 salles de classes, 7 Toilettes élèves, 1 Salle polyvalente avec cloison mobile, 1 Cuisine avec une réserve, 1 Salle de démonstration avec cloison et 1 magasin, 2 bureaux enseignant +1 WC, 1 Bureau de la directrice avec un secrétariat, 1 salle d'eau et 1 réserve et 1 salle de documentation.

Ce projet a bénéficié d'une prise en charge de 5 493 419 F CFA pour le solde de tout compte en 2021..

Projet 2 : Réhabiliter, Construire et équiper des IFEF Adiaké

Ce projet d'un coût total de 172 320 000 F CFA a bénéficié d'une prise en charge de 159 457 388 F CFA avant 2021.

Achevé physiquement depuis 2019 avec la construction d'un bâtiment R+1 comprenant 06 salles de classes, 2 bureaux, 3 toilettes, 1 salle d'eau et 1 préau, 1 guerite, et la clôture.

La prise en charge de 2021 qui s'élève à 12 862 612 F CFA solde tout compte .

Projet 3 : Réhabiliter, Construire et équiper des IFEF Lakota

Ce projet d'un coût total de 64 800 000 F CFA a bénéficié d'une prise en charge de 50 281 766 F CFA avant 2021.

Achevé physiquement en 2020 avec la construction d'un bâtiment R+1 composé de 3 salles de classe, 1 bureau et le secrétariat, 1 magasin, 1 salle d'exposition et de toilettes.

La prise en charge de 2021 qui s'élève à 10 477 760 F CFA a servi au paiement partiel des anciens décomptes portant sur les ouvrages de construction du bâtiment.

La prise en charge comptable des dépenses se situe à 93%.

Projet 4 : Réhabiliter, Construire et équiper des IFEF Issia

Ce projet d'un coût total de 73 600 000 F CFA a bénéficié d'une prise en charge de 62 951 337 F CFA avant 2021.

Achevé physiquement en 2017 avec la réhabilitation des locaux et l'équipement en matériels et outillages techniques (cuisinières, machines à coudre, batteries de cuisine).

La prise en charge de 2021 qui s'élève à 5 217 884 F CFA a servi au paiement partiel des anciens décomptes portant sur les travaux de réhabilitation.

La prise en charge comptable des dépenses se situe à 92%.

Projet 5 : Construire la clôture de l'IFEF SONGON

Ce projet d'un coût total de 76 109 000 F CFA a démarré en 2020 avec une dotation de 19 368 629 F CFA.

Malgré les travaux qui ont connu un début d'exécution (installation du chantier, terrassement, fouilles et remblais, fondation, mur de soubassement en cours), les engagements effectués n'ont pas été pris en compte, en raison du retard accusé dans la production des décomptes.

La prise en charge de 24 929 092 F CFA, en 2021, a permis de poursuivre la construction de la clôture et la pose des portails et portillons.

La prise en charge comptable des dépenses se situe à 32,75%.

Projet 6 : Construire et équiper l'IFEF de DABOU

Ce projet d'un coût total de 163 568 876 F CFA a démarré en 2021 avec une dotation de 35 000 000 F CFA.

La prise en charge de 34 685 385 F CFA a permis la réhabilitation de la clôture, des portails, de l'ancien bâtiment de 03 salles de classe, de la cuisine, de la salle d'eau et d'un espace de lavage de main et la construction d'un préau.

Projet 7 : Appui Promotion du Genre, Femme & Famille

Ce projet a un coût total de 6 205 400 000 F CFA exclusivement financé par l'Etat. Il a bénéficié d'une prise en charge à hauteur de 1 075 967 567 F CFA avant 2021 et de 102 608 127 F CFA en 2021.

La prise en charge de 2021a permis (i) l'installation huit (8) cellules genres ministérielles , (ii) la formation de 30 points focaux Genre des Directions régionales, (iii) l'édition d'un bulletin Genre pour la promotion des droits de la femme, (iv) le renforcement des capacités de 120 femmes et 80 jeunes filles appartenant à 60 ONG actives , (v) la sensibilisation de 250 personnes sur l'approche « genre et développement » dans le district d'Abidjan et (vi) la formation de 100 femmes candidates des partis politiques et des indépendantes aux élections législatives.

La prise en charge comptable des dépenses se situe à 18%.

Projet 8 : Appui au renforcement des capacités nationales de lutte contre les VBG

Ce projet d'un coût total de 1 206 900 000 FCFA a bénéficié d'une prise en charge de 924 839 114 F CFA avant 2021 et de 224 819 709 F CFA en 2021.

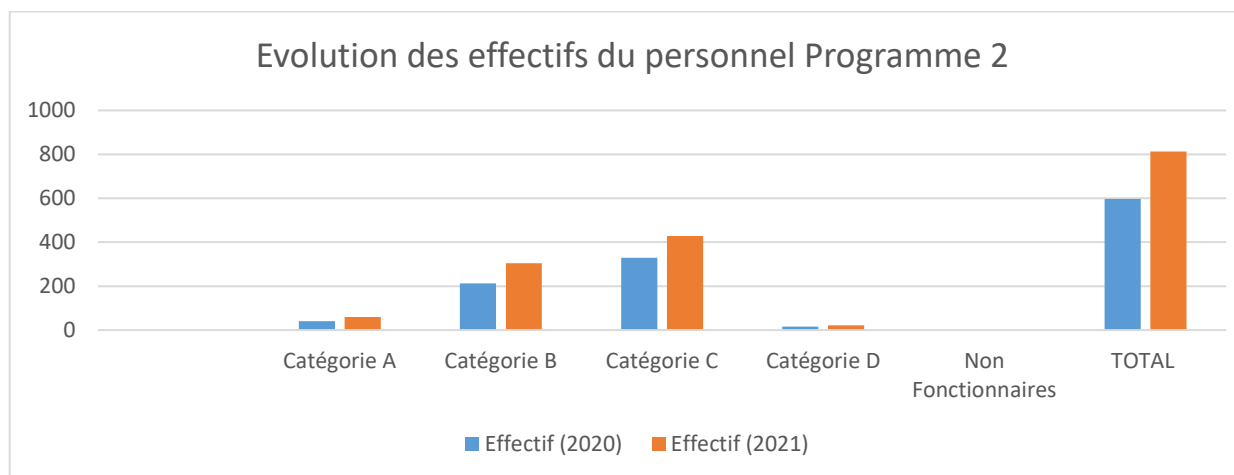
La prise en charge de 2021 a permis (i) l'installation et l'équipement de 3 plateformes de lutte contre les VBG (Songon, Didiévi et Kong) (ii) et l'équipement du CNLVFE et de 5 nouvelles plateformes VBG en matériel informatique, (iii) le renforcement de capacité de 240 acteurs sur la prévention, la référence, la prise en charge des VBG, le management et le leadership, (iv, assistance en vivre et non vivres à 320 femmes et enfants vulnérables, (v) la supervision de 17 plateformes La prise en charge comptable des dépenses se situe à 95%.

II.2. Évolution des effectifs

Tableau 9 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 2

| | Effectif (2020) | Effectif (2021) | | | | |
|--------------------|-----------------|------------------|------------|--------------------|-----------|-------------------|
| | | Besoins exprimés | Prévisions | Besoins satisfaits | Sorties | Total fin d'année |
| Catégorie A | 40 | 10 | 10 | 20 | 00 | 60 |
| Catégorie B | 212 | 170 | 170 | 95 | 03 | 304 |
| Catégorie C | 329 | 120 | 120 | 100 | 01 | 428 |
| Catégorie D | 16 | 8 | 8 | 05 | 00 | 21 |
| Non Fonctionnaires | 00 | 00 | 00 | 00 | 00 | 00 |
| TOTAL | 597 | 308 | 308 | 220 | 04 | 813 |

Source : Direction des Ressources Humaines MFFE.



Le recrutement de nouveaux agents notamment le personnel social et le renforcement de leurs capacités ont eu un impact positif sur les performances du programme.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

En matière de promotion du genre et de justice sociale cinq (5) grandes activités ont été réalisées. Il s'agit :

- Installation de 8 nouvelles plateformes de lutte contre les VBG (Songon, Saïoua, Buyo, Didiévi, Agnibilékrou, Sandégué, Kong, M'Batto) et formation de leurs acteurs ;
- Renforcement des capacités de 240 acteurs pour la prévention, la référence, la prise en charge des VBG, le management et le leadership ;
- Équipement du CNLVFE et des plateformes en matériels informatiques (4 ordinateurs portables, 4 ordinateurs de bureau, 4 imprimantes) ;
- Assistance en vivres et non vivres à 120 femmes et enfants vulnérables ;
- Prise en charge médicale de 954 victimes de viol et la prise en charge judiciaire 1251 personnes survivantes de VBG ;
- Engagement de 270 leaders communautaires dans la lutte contre les règlements à l'amiable, les MGF, les mariages d'enfants et la promotion de la scolarisation de la fille ;
- Supervision de 17 plateformes VBG ;
- Acquisition d'un véhicule de service de type 4X4 ;
- Organisation de journées statutaires portant sur la thématique Genre et VBG ;
- Formation des femmes candidates aux législatives 2021 ;
- Installation de 8 cellules Genre dans les ministères techniques ;
- Formation des 30 points focaux Genre des Directions régionales des ministères techniques de la région du Haut – Sassandra ;
- Edition d'un bulletin Genre dénommé « le Genre Aujourd'hui » pour la promotion des droits de la femme ;
- Installation de 15 points focaux dans les directions régionales des ministères techniques du Haut -Sassandra
- Remise de matériel (fourniture de bureau, guides de fonctionnement des Cellules Genre, et des écharpes de distinctions aux 23 points focaux genre installés) ;
- Formation de 120 femmes et de 80 filles en ligne de 60 ONG actives en matière de genre ;
- Formation de 100 femmes candidates des partis politiques et des indépendantes aux élections législatives ;
- Elaboration de la cartographie et des niches d'expertises des ONG actives en matière de genre et d'équité ;
- Organisation de la Journée Internationale de la Jeune Fille (J IFI) à Abidjan.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 10 : Évolution des indicateurs du programme 2

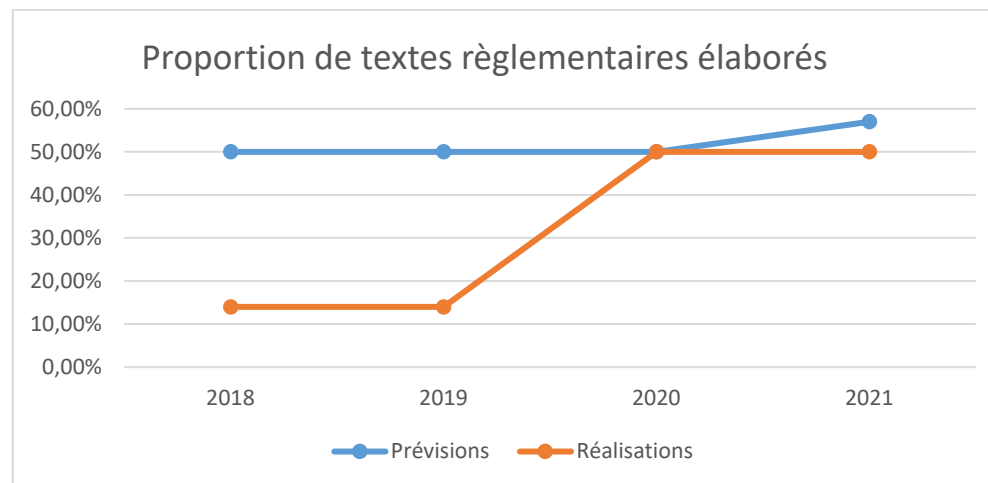
| Indicateurs de performance | Unité | Réalisation | 2021 | |
|--|-------|-------------|-----------|-------------|
| | | 2020 | Prévision | Réalisation |
| Objectif Spécifique 1 : Améliorer le cadre juridique en matière de promotion du genre et de justice sociale | | | | |
| IP 1 : Proportion de textes règlementaires élaborés | % | 50 | 57 | 50 |
| IP 2 : Proportion de cellules genres ministérielles fonctionnelles | % | 45 | 40 | 61 |
| Objectif Spécifique 2 : Améliorer les mécanismes d'intégration et de réinsertion des femmes et jeunes filles dans le tissu socio-économique | | | | |
| IP1 : Proportion d'auditrices ayant terminé leur cycle de formation | % | 81,64 | 45 | 86,63 |
| IP2 : Taux d'IFEF disposant de réseaux fonctionnels de femmes pour action communautaire | % | - | 30 | 46,15 |
| Objectif Spécifique 3 : Promouvoir et protéger les droits de la femme | | | | |
| IP 1 : Proportion de femmes victimes de violences ayant bénéficié d'une prise en charge judiciaire | % | 58,9 | 50 | 64,48 |
| IP 2 : Proportion de plateformes de lutte contre les VBG fonctionnelles | % | 40 | 84,5 | 88,16 |

Source : DPPD-PAP 2021-2023

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Objectif spécifique 1 : Améliorer le cadre institutionnel et juridique en matière de promotion du genre et de justice sociale

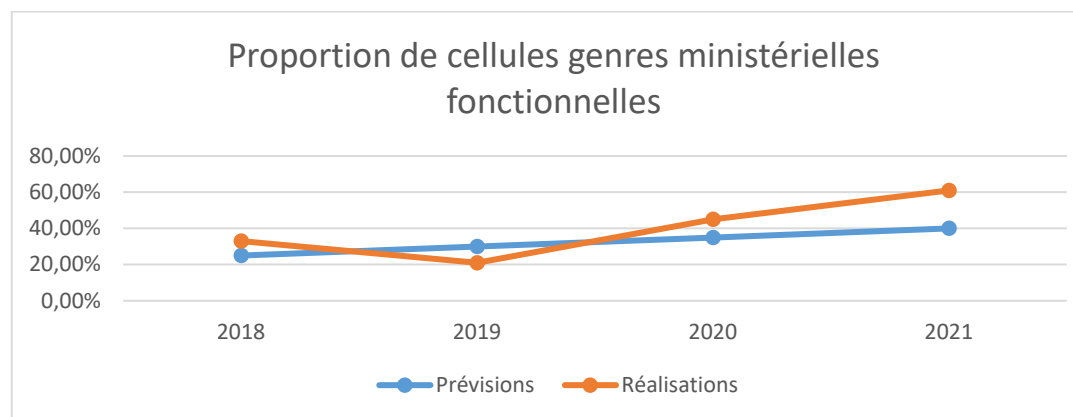
Indicateur 6 : Proportion de textes règlementaires élaborés



Le résultat programmé de 57% au titre de la gestion 2021 n'a pas été réalisé.

Le décès du Directeur de la réglementation, des contentieux et de la coopération, survenu en juin 2020, a occasionné la vacance du poste jusqu'à septembre 2021. Ce qui a impacté négativement la réalisation des activités de la direction.

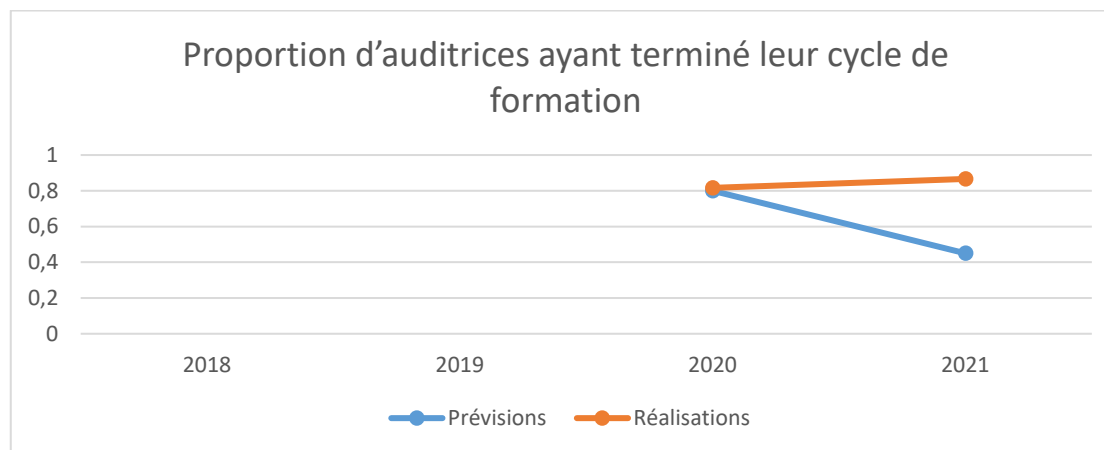
Indicateur 7 : Proportion de cellules genres ministérielles fonctionnelles



Le résultat programmé de 40% est atteint avec un surplus de 21% en 2021 due à la forte demande d'implantation de cellules genres par les ministères. En effet, neuf (9) cellules ministérielles sur les 20 installés sont fonctionnelles au titre de la gestion 2020 soit 45%. Les actions menées par le Ministère en 2021 ont permis de rendre fonctionnelles, 17 cellules sur les 28 installées, soit 61%.

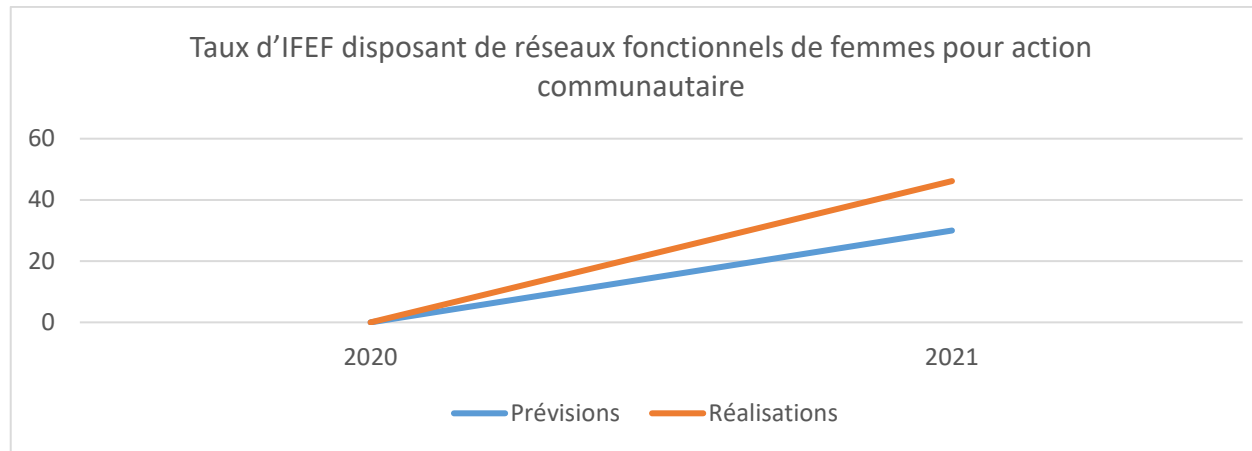
Objectif spécifique 2 : Améliorer les mécanismes d'intégration et de réinsertion des femmes et jeunes filles dans le tissu socio-économique

Indicateur 8 : Proportion d'auditrices ayant terminé leur cycle de formation



Le résultat programmé de 45% est largement dépassé. Les capacités des conseillères et des coordonnatrices des IFEF ont été renforcées en vue de leur permettre de réaliser des coachings et des supervisions à distance. Aussi, les centres d'examen ont été multipliés afin de rapprocher les auditrices de leurs lieux de composition. En outre, ces centres ont bénéficié d'équipements techniques adaptés aux sujets d'examen.

Indicateur 9 : Taux d'IFEF disposant de réseaux fonctionnels de femmes pour action communautaire

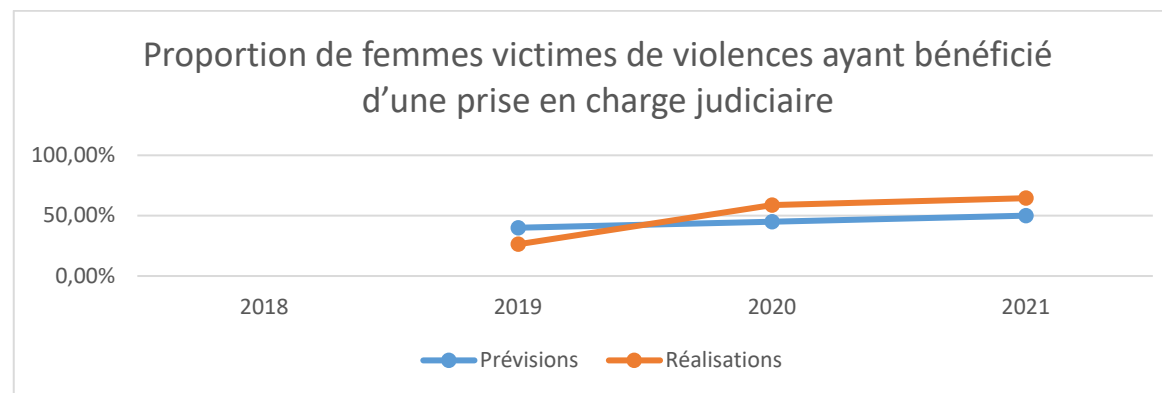


Cet indicateur présente une valeur de réalisation de 46,15%, au-dessus de la cible projetée à 30%. Cette performance enregistrée est due à :

- la mise en œuvre des nouvelles orientations de redynamisation des IFEF ;
- l'implication d'IFEF dans les actions d'animation communautaire définies dans le Programme National Multisectoriel de Nutrition et de Développement de la Petite Enfance (PNMNDPE).

Objectif spécifique 3 : Promouvoir et protéger les droits de la femme

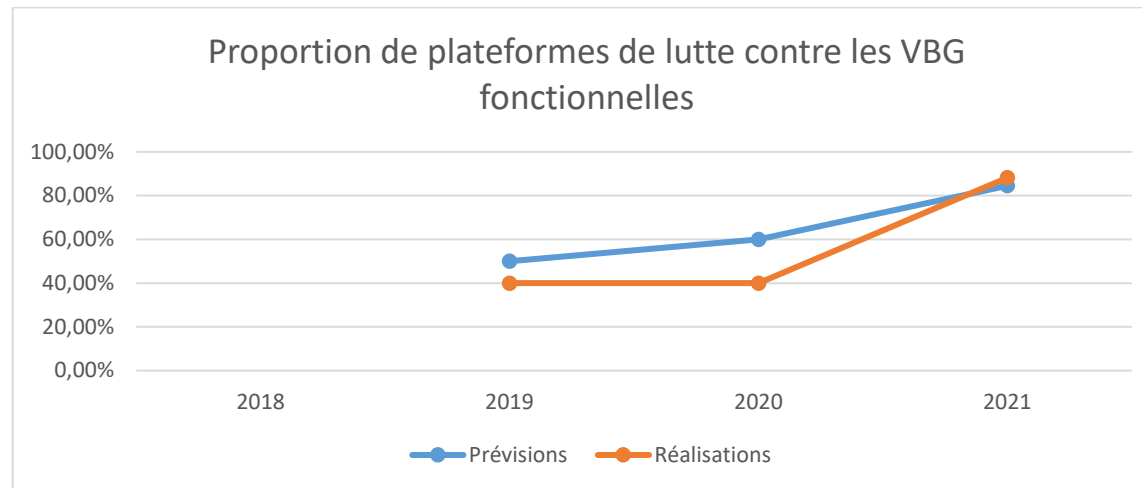
Indicateur 10 : Proportion de femmes victimes de violences ayant bénéficié d'une prise en charge judiciaire



Le résultat programmé de 50% a été largement atteint. Cette performance est liée :

- Au renforcement des activités de sensibilisation des communautés sur les droits de la femme, la dénonciation en cas de violence et les procédures de prise en charge des survivantes ;
- L'appui psychologique, judiciaire, médical et matériel apporté aux survivantes ;
- L'implication des acteurs intervenant à tous les niveaux de la chaîne de prise en charge.

Indicateur 11 : Proportion de plateformes de lutte contre les VBG fonctionnelles



Cet indicateur présente une valeur de réalisation de 88,16% supérieure à la cible projetée de 84,5%. Cette performance est due à l'appui de partenaires qui a permis d'installer en plus 5 nouvelles plateformes. Ces différentes activités font passer le nombre de plateformes fonctionnelles à 67 sur les 76 existantes.

IV. PERSPECTIVES

IV.1. Leçons apprises

- L'installation de 8 nouvelles plateformes de lutte contre les VBG et la formation de leurs acteurs ont contribué à l'amélioration de la prise en charge (psychologique, judiciaire, médicale) des survivantes VBG.
- L'équipement du programme de lutte contre les VBG et des structures de base ont contribué à améliorer les résultats en matière de prévention et de lutte contre les VBG;
- La mise en œuvre de nouvelles orientations de redynamisation des IFEF et leur implication dans le Programme National Multisectoriel de Nutrition et de Développement de la Petite Enfance ont boosté les actions communautaires orientées vers les groupements féminins au niveau des IFEF ;
- L'installation de 8 cellules Genre dans les ministères, la formation de 30 points focaux Genre des Directions régionales et l'édition d'un Bulletin Genre pour la promotion des droits de la femme, ont contribué à l'amélioration de la prise en compte de l'approche genre dans les projets et programmes ;
- La formation de 100 femmes candidates aux élections législatives a permis de relever la représentation des femmes dans les assemblées élues et postes de décisions ;
- La non traçabilité de la part bailleur au niveau de l'exécution budgétaire et le manque de formation des acteurs intervenants (RProg, RBOP et RUO) tout au long du circuit d'élaboration, d'exécution et de reporting en matière de Budget-programme justifient la faiblesse du taux d'exécution financière au niveau de ce programme ;
- La formation des 100 femmes candidates a contribué à faire découvrir leur leadership et la confiance en soi ;
- La connaissance de la cartographie et des niches d'expertises des ONG permet un travail de synergie et de suivi évaluation en matière de genre.

IV.2. Recommandations

- Renforcer les ressources destinées à la formation des acteurs intervenant dans la mise en œuvre du budget-programme et à l'organisation des missions de suivi des projets d'investissements ;
- Procéder à l'annulation de la part bailleur, dans le système d'information budgétaire ;
- Renforcer le dialogue de gestion entre le RPROG, le RBOP et RUO ;
- Acquérir un véhicule pour le RPROG en vue de faciliter les visites de terrain.

CONCLUSION

Au cours de la gestion budgétaire 2021, les indicateurs de performance affichent une progression dans la réalisation des actions du programme « Promotion de la femme et du genre » avec un taux d'exécution de 67,31% du budget alloué. Cette exécution a permis l'atteinte d'un taux moyen de réalisation de 83,4% des indicateurs.

Cependant, la part bailleur assujettie à un accord tacite et donc non exécutée dans le budget vient impacter négativement l'atteinte de l'indicateur « taux d'exécution budgétaire ».

Au regard des efforts significatifs réalisés, le programme 2 s'engage à poursuivre la mise en œuvre des actions visant à renforcer la promotion des droits de la femme.

PARTIE IV : LE PROGRAMME 3 « PROMOTION ET CONSOLIDATION DE LA FAMILLE »

INTRODUCTION

Le responsable de ce programme est Madame KOUAME Honorée Ghyslaine, Assistant, Directrice de la promotion de la famille conformément au décret n°2020-2010 du 05 février 2020 portant nomination de directeurs centraux au ministère de la femme, de la famille et de l'enfant.

Les missions en lien avec ce programme, conformément au décret n° 2019-1010 du 04 décembre 2019 portant organisation du ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant sont les suivantes :

- Promouvoir les conditions de bien-être familial ;
- Renforcer le cadre réglementaire et institutionnel de protection des familles.

Le plan détaillé du Rapport Annuel Performance de ce programme se décline en quatre (4) points.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

Le programme Promotion et consolidation de la famille a pour objectif global « promouvoir la famille ivoirienne en tant que cellule de base naturelle et culturelle favorable au développement citoyen », avec pour résultat stratégique « les mécanismes de promotion des bonnes familiales sont renforcés ».

| OBJECTIF GLOBAL | RESULTAT STRATEGIQUE | INDICATEURS DE PERFORMANCE DU PROGRAMME | METHODE DE CALCUL / SOURCES DE COLLECTES |
|---|---|--|---|
| Promouvoir la famille ivoirienne en tant que cellule naturelle, culturelle favorable au développement citoyen | Les mécanismes de promotion des valeurs familiales sont renforcés | Proportion de couples encadrés maintenus dans les liens du mariage | Nombre de couples encadrés maintenus dans liens du mariage / Effectif total de couples encadrés |

I.2. Le financement du programme

| N° | Actions | Prévision Initiale | Prévision révisée | Budget actuel | Réalisations de l'année 2021 | Ecart | Taux de Réalisation (%) |
|----|--|--------------------|--------------------|--------------------|------------------------------|----------------|-------------------------|
| A1 | Promotion des conditions de bien-être familial | 519 466 867 | 519 466 867 | 647 197 673 | 646 848 103 | 349 570 | 99,95 |
| | Biens et services | 283 375 000 | 283 375 000 | 413 505 831 | 413 156 261 | 349 570 | 99,92 |
| | Transferts | 75 000 000 | 75 000 000 | 75 000 000 | 75 000 000 | - | 100,00 |
| | Investissements | 161 091 867 | 161 091 867 | 158 691 842 | 158 691 842 | - | 100,00 |
| A2 | Renforcement du cadre réglementaire et institutionnel de protection des familles | 17 134 000 | 17 134 000 | 15 134 000 | 14 634 000 | 500 000 | 96,70 |
| | Biens et services | 17 134 000 | 17 134 000 | 15 134 000 | 14 634 000 | 500 000 | 96,70 |
| | TOTAL | 536 600 867 | 536 600 867 | 662 331 673 | 661 482 103 | 849 570 | 99,87 |

Source : Situation d'exécution du SIGOBE au 31 Janvier 2022

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 11 : exécution financière par action du programme 3

| Actions | Personnel | | Biens et Services | | Transferts | | Investissement | | Total | |
|---|-----------|------|-------------------|-------------|------------|------------|----------------|-------------|-------------|-------------|
| | 2020 | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 | 2021 |
| Action 1 Promotion des conditions de bien-être familial | - | - | 275 634 813 | 413 156 261 | 54 999 974 | 75 000 000 | 60 200 424 | 158 691 842 | 390 835 211 | 646 848 103 |
| Action 2 Renforcement du | - | - | 10 934 169 | 14 634 000 | - | - | - | - | 10 934 169 | 14 634 000 |

| Actions | Personnel | | Biens et Services | | Transferts | | Investissement | | Total | |
|--|-----------|------|-------------------|------|------------|------|----------------|------|-------|------|
| | 2020 | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 | 2021 |
| cadre réglementaire et institutionnel de protection des familles | | | | | | | | | | |

Source : Situation d'exécution du SIGOBE au 31 Janvier 2022

➤ **Action 1 : Promotion des conditions de bien-être familial**

L'exécution financière de cette action se chiffre à 646 848 103 FCFA en 2021 contre 390 835 211 FCFA en 2020 soit une augmentation de 256 012 892 FCFA.

Les dépenses en biens et services (413 156 261 F CFA) ont été affectées aux activités d'éducation et de protection des enfants dans trente-deux (32) Complexes Socio-Educatifs et au soutien des populations en difficultés constitué de dons en vivres et non vivres à 1200 familles.

Les dépenses en transfert (75 000 000 F CFA) ont permis un appui en vivres et non vivres à 104 ménages vulnérables.

Les dépenses d'investissements (158 691 842 F CFA) prennent en compte la réhabilitation de cinq (5) Complexes Socio-éducatifs (Treichville Avenue 1, Sirasso, Grand Gbapleu, Dabakala et Koumassi).

➤ **Action 2 : Renforcement du cadre réglementaire et institutionnel de protection des familles**

L'exécution financière essentiellement constituée de biens et services s'établit à 14 634 000 F CFA, ont permis d'assurer les activités de coordination et de supervision au sein du programme.

II.1.2. Suivi des investissements

Tableau 12 : Exécution des investissements du programme

| | Année de démarrage | Année de fin | Coût total | Budget Voté 2021 | Budget Actuel 2021 | Mandat PEC 2021 |
|---|--------------------|--------------|-------------|------------------|--------------------|-----------------|
| Projet 1 : Construire et réhabiliter les CSE (Port-Bouët, Koumassi, Cocody, Adjamé 220 Lgts, Dabakala) | 2015 | 2022 | 360 480 721 | 59 692 949 | 59 692 949 | 59 692 949 |
| Sur financement intérieur | | | 360 480 721 | 59 692 949 | 59 692 949 | 59 692 949 |
| Sur financement extérieur | | | 0 | | | |
| Projet 2 : Construire des bâtiments au CSE Treichville Avenue 1 | 2020 | 2022 | 78 551 828 | 25 000 000 | 25 000 000 | 25 000 000 |
| Sur financement intérieur | | | 78 551 828 | 25000000 | 25000000 | 25 000 000 |
| Sur financement extérieur | | | 0 | | | |
| Projet 3 : Construire et équiper le CSE Sirasso | 2021 | 2023 | 68 000 000 | 41 398 918 | 39 047 993 | 39 047 993 |
| Sur financement intérieur | | | 68 000 000 | 41 398 918 | 39 047 993 | 39 047 993 |
| Sur financement extérieur | | | | | | |
| Projet 4 : Réhabiliter, étendre et équiper le CSE Grand Gbapleu | 2021 | 2023 | 115 300 000 | 35 000 000 | 34 950 900 | 34 950 900 |
| Sur financement intérieur | | | 115300000 | 35 000 000 | 34 950 900 | 34 950 900 |
| Sur financement extérieur | | | | | | |
| Total programme (Budget de l'Etat) | | | 622 332 549 | 161 091 867 | 158 691 842 | 158 691 842 |
| Total sur financement intérieur | | | 622 332 549 | 161 091 867 | 158 691 842 | 158 691 842 |
| Total sur financement extérieur | | | 0 | 0 | 0 | 0 |

Source : Situation d'exécution du SIGOBE au 31 Janvier 2022

Projet 1 : Construire et réhabiliter les CSE (Port-Bouët, Koumassi, Cocody, Adjamé 220 Lgts, Dabakala)

Ce projet d'un coût global de 360 480 721 F CFA a bénéficié d'une prise en charge de 59 692 949 F CFA en 2021.

La prise en charge (PEC) en 2021 a permis de réhabiliter le bloc sanitaire, les salles A de la petite et de la grande section, le bâtiment 1 et la clôture du CSE de Koumassi. La PEC des dépenses a été effectuée à 100%.

Projet 2 : Construire des bâtiments au CSE Treichville Avenue 1

Ce projet d'un coût global de 78 551 828 F CFA a démarré en 2020 avec une prise en charge de 19 423 721 F CFA. La dotation 2021 de 25 000 000 F CFA a permis de réhabiliter les locaux de la garderie du CSE de Treichville Avenue 1.

La prise en charge comptable des dépenses a été exécutée à 100%.

Projet 3 : Construire et équiper le CSE Sirasso

Ce projet d'un coût global de 68 000 000 F CFA a démarré en 2021 et a bénéficié d'une prise en charge de 39 047 993 F CFA. La dotation a permis de réhabiliter les locaux du CPPE et de construire les bureaux du CSE ainsi que ceux du CES.

La prise en charge comptable des dépenses a été exécutée à 94,40%.

Projet 4 : Réhabiliter, étendre et équiper le CSE Grand Gbapleu

Ce projet d'un coût global de 115 300 000 F CFA a démarré en 2021 et a bénéficié d'une prise en charge de 34 950 900 F CFA. La dotation a permis de construire les locaux du centre social et un parking couvert.

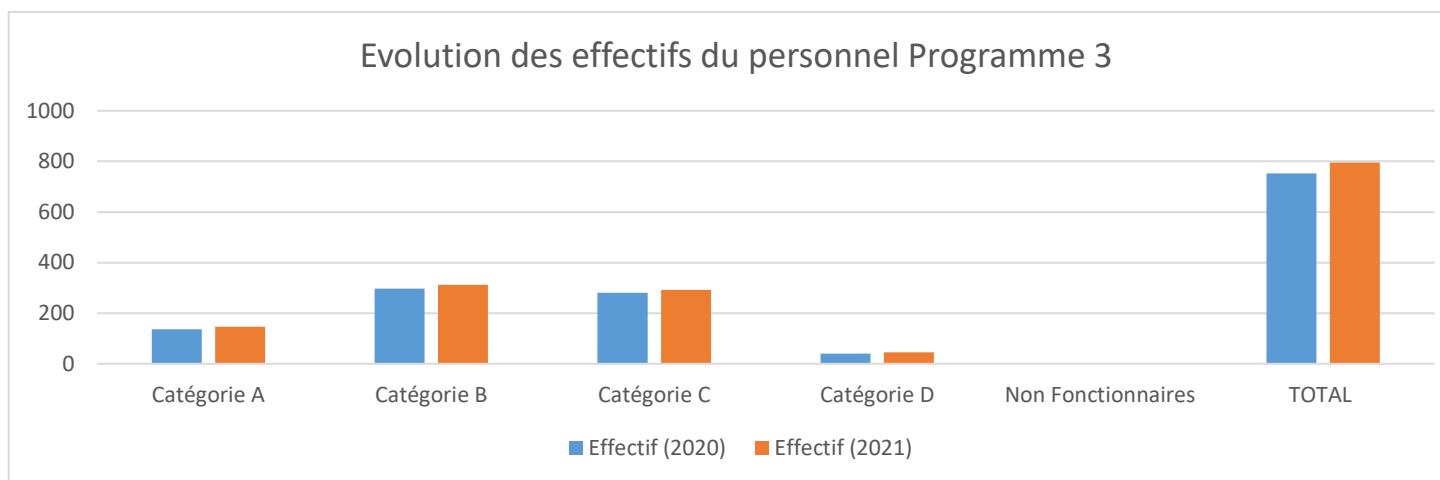
La prise en charge comptable des dépenses a été exécutée à 100%.

II.2. Évolution des effectifs

Tableau 13 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 3

| | Effectif (2020) | Effectif (2021) | | | | |
|--------------------|-----------------|------------------|------------|--------------------|-----------|-------------------|
| | | Besoins exprimés | Prévisions | Besoins satisfaits | Sorties | Total fin d'année |
| Catégorie A | 136 | 15 | 15 | 10 | 00 | 146 |
| Catégorie B | 297 | 30 | 30 | 15 | 00 | 312 |
| Catégorie C | 280 | 55 | 55 | 12 | 00 | 292 |
| Catégorie D | 40 | 10 | 10 | 05 | 00 | 45 |
| Non Fonctionnaires | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL | 753 | 110 | 110 | 42 | 00 | 795 |

Source : Direction des Ressources Humaines MFFE.



Le recrutement de nouveaux agents et le renforcement de leurs capacités ont eu un impact positif sur les performances du programme notamment en ce qui concerne la prise en charge des vulnérabilités.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

En matière de promotion et de Consolidation de la Famille, six (06) activités principales ont été menées :

- Formation de 200 ménages à la gestion des ressources familiales ;
- Sensibilisation de 2000 familles à la promotion des valeurs morales et familiales ;
- Formation de 250 couples candidats au mariage ;
- Appui en vivres et non vivres à (104) ménages vulnérables ;
- Ecoute et orientation de quatre (4) couples en difficulté ;
- Définition des indicateurs sur la thématique famille en vue de la production de données statistiques.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 14 : Évolution des indicateurs du programme 3

| Indicateurs de performance | Unité | Réalisation | 2021 | |
|---|-------|-------------|-----------|-------------|
| | | 2020 | Prévision | Réalisation |
| Objectif Spécifique 1 : Promouvoir et consolider les familles | | | | |
| IP1 : Proportion de couples candidats au mariage formés aux compétences de vie familiale | % | 49 | 75 | 74.5 |
| IP2 : Proportion de ménages formés à la gestion des ressources familiales | % | 35 | 50 | 75 |
| IP3* : Proportion de couples en instance de divorce ayant bénéficié de la médiation familiale | % | - | 10 | 7 |

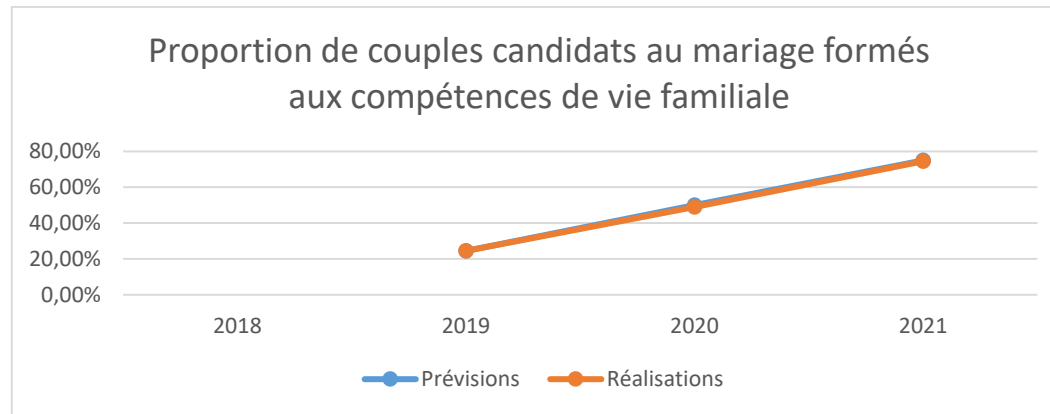
Source : DPPD-PAP 2021-2023

NB : IP 3 n'est pas défini en 2020 car les activités permettant de le mesurer ne sont programmées qu'à partir de 2021.

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

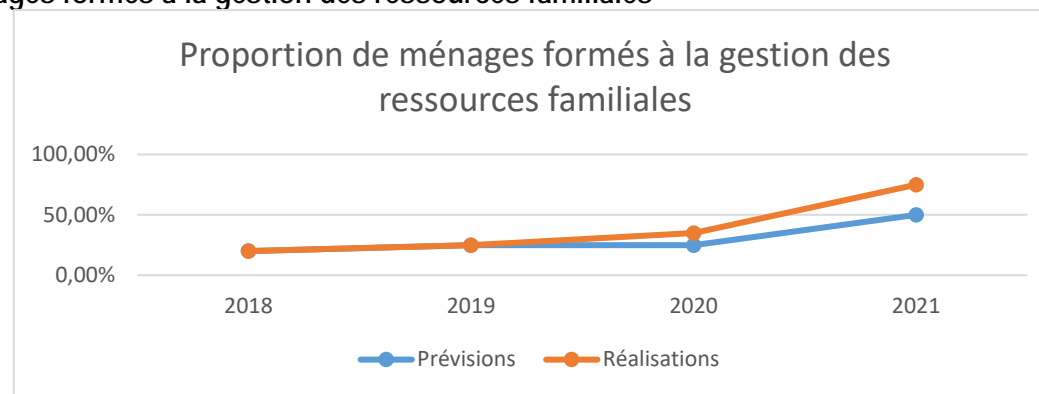
Objectif spécifique 1: Promouvoir et consolider les familles

Indicateur 12 : Proportion de couples candidats au mariage formés aux compétences de vie familiale



La cible de 75% de couples formés en 2021 n'a pas été atteinte comme prévu (74,5%). En effet, aux quatre cent quatre-vingt-quinze (495) couples formés en 2020, s'ajoutent les deux-cent cinquante (250) de 2021. Il faut noter que l'insuffisance du budget a impacté négativement la mise en œuvre de la politique du ministère en matière de consolidation de la famille.

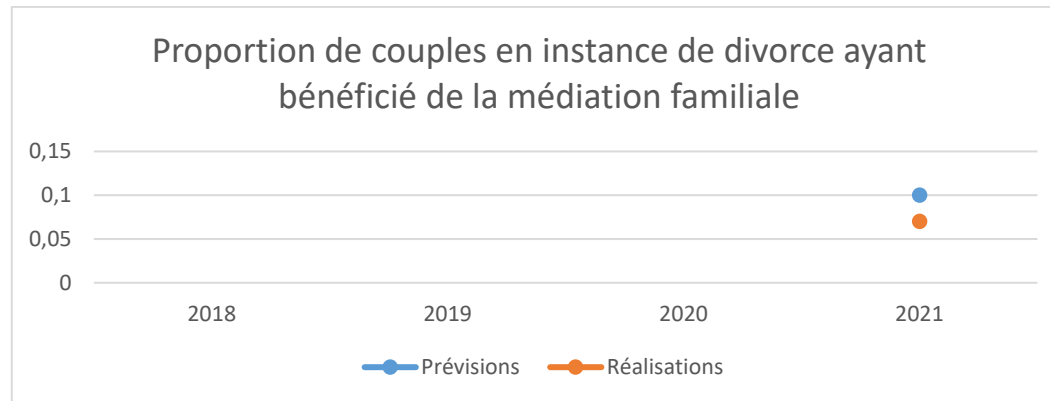
Indicateur 13 : Proportion de ménages formés à la gestion des ressources familiales



La cible de 50% des ménages formés en 2021 a été largement atteinte. En effet, à la proportion de 35% équivalant à 280 ménages formés en 2020, s'ajoutent les 320 ménages formés, soit 40% en 2021.

Toutefois, le relèvement de la dotation budgétaire permettra d'améliorer la politique du ministère en matière de consolidation de famille.

Indicateur 14 : Proportion de couples en instance de divorce ayant bénéficié de la médiation familiale



En 2021, la cible de 10% des couples en instance de divorce bénéficiaires de la médiation familiale n'a été atteinte. Cette contreperformance est à imputer à l'insuffisance du budget ainsi qu'à la réticence des couples en difficultés.

IV. PERSPECTIVES

IV.1. Leçons apprises

- La formation des familles en compétences de vie familiale et les séances de médiation ont permis d'instaurer un environnement sécurisant favorable à la consolidation des familles ;
- L'insuffisance des ressources a amoindri les efforts de déploiement des activités de consolidation des familles ;
- L'absence de sensibilisation des populations a impacté négativement les actions de médiation.

IV.2. Recommandations

Renforcer les ressources pour :

- La formation des acteurs intervenants dans la mise en œuvre du budget-programme ;
- L'organisation des missions de suivi des projets d'investissements ;
- L'organisation de séances de sensibilisation médiatique des populations sur la médiation familiale à entreprendre par le MFFE ;
- Le renforcement de capacités des acteurs intervenants sur la thématique et le recrutement de personnel compétent.

CONCLUSION

Au cours de la gestion budgétaire 2021, les indicateurs de performance affichent un résultat global 66%. Ce taux aurait pu être amélioré si les ressources financières et humaines étaient disponibles.

PARTIE V : LE PROGRAMME 4 « PROTECTION DES ENFANTS ET ADOLESCENTS VULNERABLES »

INTRODUCTION

Le responsable de ce programme est Mme. DIABY Mariam, Inspecteur d'éducation Spécialisée en remplacement de M. LATH Mel Alain Didier depuis le 21 Septembre 2021, conformément à la décision d'attente n°0078 du 16 septembre 2021 portant nomination du directeur de la protection de l'enfant.

Les missions en lien avec ce programme, conformément au décret n° 2019-1010 du 04 décembre 2019 portant organisation du ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant sont les suivantes :

- améliorer le dispositif de prise en charge des enfants et adolescents vulnérables ;
- renforcer la lutte contre la traite l'exploitation et les violences faites aux enfants.

Les activités de ce programme se sont réalisées dans un environnement marqué par la nomination d'un nouveau Directeur de la Protection de l'Enfant survenue le 21 Septembre 2021.

Le plan détaillé du Rapport Annuel Performance de ce programme se décline en quatre (4) points.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

Le programme Protection des Enfants et Adolescents Vulnérables a pour objectif global « Renforcer les mécanismes de protection communautaires institutionnels des enfants », avec pour résultat stratégique « Les mécanismes de protection de l'enfant sont renforcés ».

| OBJECTIF GLOBAL | RESULTAT STRATEGIQUE | INDICATEURS DE PERFORMANCE DU PROGRAMME | METHODE DE CALCUL / SOURCES DE COLLECTES |
|--|--|--|---|
| Renforcer les mécanismes de protection communautaires et institutionnels des enfants | Le dispositif institutionnel et communautaire de protection de l'enfant est renforcé | Proportion de plateformes de protection de l'enfant fonctionnelles | Nombre de plateformes de protection de l'enfant fonctionnelles / Nombre total de plateformes créées |

I.2. Le financement du programme

| N° | Actions | Prévision Initiale | Prévision révisée | Budget actuel | Réalisations de l'année 2021 | Ecart | Taux de Réalisation (%) |
|----|--|----------------------|----------------------|----------------------|------------------------------|----------------------|-------------------------|
| A1 | Amélioration du dispositif de prise en charge des enfants et adolescents vulnérables | 4 275 018 902 | 4 275 018 902 | 4 156 312 962 | 1 006 312 512 | 3 150 000 450 | 24,21 |
| | Biens et services | 250 750 000 | 250 750 000 | 295 927 875 | 295 927 875 | - | 100,00 |
| | Transferts | 4 930 794 | 4 930 794 | 3 451 556 | 3 451 556 | - | 100,00 |
| | Investissements | 4 019 338 108 | 4 019 338 108 | 3 856 933 531 | 706 933 081 | 3 150 000 450 | 18,33 |
| A2 | Renforcement de la lutte contre la traite l'exploitation et les violences faites aux enfants | 1 937 637 408 | 1 937 637 408 | 2 336 740 544 | 2 283 840 578 | 52 899 966 | 97,74 |
| | Biens et services | 1 837 637 408 | 1 837 637 408 | 2 236 740 544 | 2 183 840 578 | 52 899 966 | 97,63 |
| | Investissements | 100 000 000 | 100 000 000 | 100 000 000 | 100 000 000 | - | 100,00 |
| | TOTAL | 6 212 656 310 | 6 212 656 310 | 6 493 053 506 | 3 290 153 090 | 3 202 900 416 | 50,67 |

Source : Situation d'exécution du SIGOBE au 31 janvier 2022

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 15 : exécution financière par action du programme 4

| Actions | Personnel | | Biens et Services | | Transferts | | Investissement | | Total | |
|---|-----------|------|-------------------|---------------|------------|-----------|----------------|-------------|------------------|------------------|
| | 2020 | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 | 2021 |
| Action 1 Amélioration du dispositif de prise en charge des enfants et adolescents vulnérable | - | - | 174 738 147 | 295 927 875 | 1 285 556 | 3 451 556 | 540 261 543 | 706 933 081 | 716 285 246 | 1 006 312 512 |
| Action 2 Renforcement de la lutte contre la traite l'exploitation et les violences faites aux enfants | - | - | 1 538 205 126 | 2 183 840 578 | - | - | 204 147 273 | 100 000 000 | 1 742 352 399 | 2 283 840 578 |

Source : Situation d'exécution du SIGOBE au 31 Janvier 2022

➤ **Action 1 : Amélioration du dispositif de prise en charge des enfants et adolescents vulnérables**

L'exécution financière s'élève à 1 006 312 512 F CFA dont 295 927 875 F CFA en biens et services, 3 451 556 F CFA en transferts et 706 933 081 F CFA en investissement.

Les dépenses en biens services ont été affectées à l'encadrement de soixante-dix (70) enfants caractériels, aux séances de sensibilisation de masse et de proximité sur la traite des enfants et le fonctionnement de la Ligne verte 116 Enfants en détresse.

Les dépenses en transferts ont contribué à la prise en charge des pensionnaires de la pouponnière privée de Man.

Les dépenses en investissement ont servi à aux activités de prise en charge des OEV et enfants en situation de vulnérabilité à travers le PN-OEV, le PPEAV, le Programme de Coopération CI-Unicef et l'extension du centre éducatif de la zone 4C.

➤ **Action 2 : Renforcement de la lutte contre la traite l'exploitation et les violences faites aux enfants**

L'exécution financière s'élève à 2 283 840 578 F CFA dont 2 183 840 578 F CFA en biens et services, et 100 000 000 F CFA en investissements.

Les dépenses en biens et services ont été affectées à la mise en œuvre d'activités d'éveil cognitif dans trente-neuf (39) Centres de protection des enfants âgés de 2 à 5 ans et de soutien social holistique aux pensionnaires de deux (2) orphelinats, quatre (4) pouponnières et trois (3) centres d'accueil pour adolescents vulnérables.

Les dépenses en investissement ont servi à la prise en charge médicale et à l'assistance en vivres et non vivres de 3396 enfants en situation de rue recueillis dans deux (2) centres d'accueil et dans les ONG partenaires.

II.1.2. Suivi des investissements

Tableau 16 : Exécution des investissements du programme

| | Année de démarrage | Année de fin | Coût total | Budget Voté 2021 | Budget Actuel 2021 | Mandat PEC 2021 |
|---|--------------------|--------------|-----------------------|----------------------|----------------------|--------------------|
| Projet 1 : Programme de coopération CI-UNICEF de protection enfants et adolescents | 2016 | Après 2024 | 3 010 100 000 | 357 000 000 | 301 999 999 | 151 999 549 |
| Sur financement intérieur | | | 1 100 500 000 | 157 000 000 | 101 999 999 | 101 999 999 |
| Sur financement extérieur | | | 1 909 600 000 | 200 000 000 | 200 000 000 | 49 999 550 |
| Projet 2 : Réhabiliter et équiper le centre éducatif zone 4c | 2015 | 2022 | 540 880 000 | 120 000 000 | 12 598 966 | 12 598 966 |
| Sur financement intérieur | | | 540 880 000 | 120 000 000 | 12 598 966 | 12 598 966 |
| Sur financement extérieur | | | - | 0 | 0 | 0 |
| Projet 3 : Prendre en charge les enfants et orphelins du SIDA | 2017 | Après 2024 | 15 000 000 000 | 3 542 338 108 | 3 542 334 566 | 542 334 566 |
| Sur financement intérieur | | | 5 000 000 000 | 542 338 108 | 542 334 566 | 542 334 566 |
| Sur financement extérieur | | | 10 000 000 000 | 3 000 000 000 | 3 000 000 000 | - |
| Projet 4 : Programme de Prise en charge des Enfants et Adolescents Vulnérables | 2015 | 2022 | 510 000 000 | 100 000 000 | 100 000 000 | 100 000 000 |
| Sur financement intérieur | | | 510 000 000 | 100 000 000 | 100 000 000 | 100 000 000 |
| Sur financement extérieur | | | - | 0 | 0 | 0 |
| Total programme (Budget de l'Etat) | | | 19 060 980 000 | 4 119 338 108 | 3 956 933 531 | 806 933 081 |
| Total sur financement intérieur | | | 7 151 380 000 | 919 338 108 | 756 933 531 | 756 933 531 |
| Total sur financement extérieur | | | 11 909 600 000 | 3 200 000 000 | 3 200 000 000 | 49 999 550 |

Source : Situation d'exécution du SIGOBE au 31 Janvier 2022

Projet 1 : Programme de coopération CI-UNICEF de protection enfants et adolescents

Ce projet a un coût total de 3 010 100 000 FCFA dont 1 100 500 000 F CFA part Etat et 1 909 600 000 F CFA part Bailleur F CFA. Il a bénéficié d'une prise en charge de 101 999 999 F CFA en 2021 de la part de l'Etat et 49 999 550 de la part du Bailleur.

La prise en charge de 2021 (Parts Etat et Bailleur) a permis les réalisations suivantes : (i) 3 396 enfants et adolescents vulnérables en rupture sociale ont bénéficié de protection spéciale (appui médical, alimentaire, vestimentaire), (ii) formation de 35 acteurs de la protection de l'enfant sur la CDE, le CADBE et le manuel de prise en charge des enfants vulnérables, (iii) organisation de 75 maraudes (sorties de rue) dans le district d'Abidjan et sept (7) régions (Tchologo, Gbêkê, Haut Sassandra, Lacs, Grands Ponts, Sud – Comoé, Tonkpi), (iv) formation de 1810 personnes en compétences parentales, (v) Coordination de la mise en œuvre des activités du programme et (vi) organisation de la revue annuelle avec les partenaires et la coordination.

La prise en charge comptable des dépenses se situe à 100% concernant la part Etat et 25 % pour la part Bailleur.

Projet 2 : Réhabiliter et équiper le centre éducatif zone 4c

Ce projet d'un coût global de 540 880 000 F CFA a bénéficié d'une prise en charge de 12 598 966 F CFA en 2021.

Cette prise en charge en 2020 a permis de : solder les décomptes des travaux de construction du préau réalisés en 2020.

La prise en charge comptable des dépenses se situe à 10%.

Projet 3 : Prendre en charge les enfants et orphelins du SIDA

Ce projet a un coût total de 15 000 000 000 FCFA dont 5 000 000 000 F CFA part Etat et 10 000 000 000 F CFA part Bailleur. Il a bénéficié d'une prise en charge exclusive de l'Etat à hauteur de 250 061 270 F CFA avant 2021 et de 542 334 566 F CFA en 2021.

La prise en charge de 2021 a permis les réalisations suivantes : (i) 20 CS/PFC équipés pour une offre de service de qualité aux OEV et leurs familles ; (ii) prise en charge de 220 647 OEV suivant les standards AQ grâce au concours de 27 ONG et CS/PFC ; (iii) formation de 1230 intervenants sociaux et de 250 acteurs engagés dans les interventions de soins et soutien aux OEV et leurs familles ; (iv) 120 intervenants sociaux mettent en œuvre des interventions d'autonomisation des familles abritant les OEV ; (v) formation de 165 Chargés de Suivi Evaluation pour assurer le fonctionnement cohérent du système d'information en matière d'OEV ; (vi) coaching de 120 intervenants sociaux chargés d'alimenter la Web Base et transmettre des données de qualité ; (vi) formation de 170 intervenants sociaux en nutrition et VIH ; (vii) sensibilisation de 850 acteurs clés sur les soins et soutiens et la lutte contre la stigmatisation et la discrimination ; (viii) mise en place de 47 cellules communautaires et 25 GCS au niveau des CS/PFC.

La prise en charge comptable des dépenses se situe à 100 % en ce qui concerne la part Etat.

Projet 4 : Programme de Prise en charge des Enfants et Adolescents Vulnérables

Ce projet, d'un coût global de 510 000 000 FCFA, a bénéficié d'une prise en charge de 5 000 000 F CFA avant 2021 et de 100 000 000 F CFA en 2021.

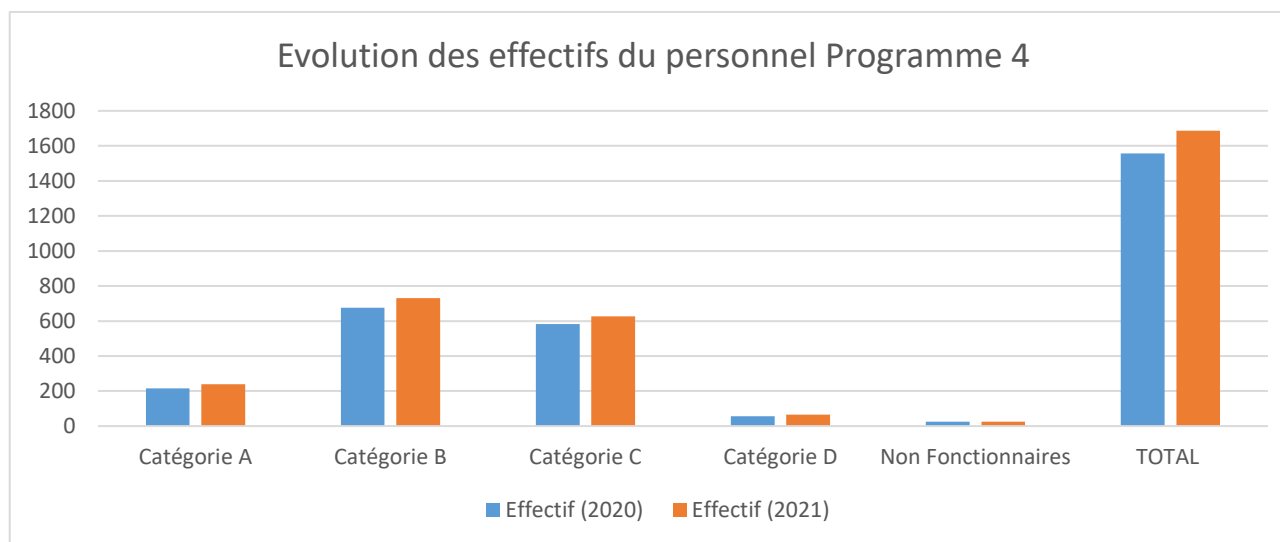
La prise en charge de 2021 a permis les réalisations suivantes : (i) Encadrement et prise en charge holistique 3396 enfants et adolescents en rupture sociale ; (ii) Appui en vivres et non vivres à 13 ONG/Partenaires ; (iii) installation de 30 AVEC ; (iv) Purge partielle des droits coutumiers pour acquisition de terrain de 4 hectares dans le village de Kassiapleu non loin de l'université de Man ; (v) équipement de 8 structures (DR) et du PPEAV en outils informatiques et mobiliers. La prise en charge comptable des dépenses est de 100%.

II.2. Évolution des effectifs

Tableau 17 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 4

| | Effectif (2020) | Effectif (2021) | | | | |
|--------------------|-----------------|------------------|------------|--------------------|-----------|-------------------|
| | | Besoins exprimés | Prévisions | Besoins satisfaits | Sorties | Total fin d'année |
| Catégorie A | 216 | 90 | 90 | 25 | 02 | 239 |
| Catégorie B | 675 | 285 | 285 | 55 | 00 | 730 |
| Catégorie C | 583 | 260 | 260 | 44 | 00 | 627 |
| Catégorie D | 56 | 08 | 08 | 10 | 01 | 65 |
| Non Fonctionnaires | 26 | 0 | 0 | 0 | 0 | 26 |
| TOTAL | 1556 | 643 | 643 | 134 | 03 | 1687 |

Source : Direction des Ressources Humaines



Le recrutement de nouveaux agents et le renforcement de leurs capacités ont eu un impact positif sur les performances du programme.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

En matière de protection de l'enfant, sept (7) activités majeures ont été réalisées :

- Appui en vivres, non vivres et assistance médicale à 3396 enfants en rupture sociale ;
- Formation de 35 acteurs de la protection de l'enfant sur la CDE, le CADBE et le manuel de prise en charge des enfants vulnérables ;
- Organisation de 75 maraudes (sorties de rue) dans le district d'Abidjan et sept (7) régions (Tchologo, Gbêké, Haut Sassandra, Lacs, Grands Ponts, Sud – Comoé, Tonkpi) ;
- Formation de 1810 personnes en compétences parentales ;
- Formation de 250 acteurs engagés dans les interventions de soins et soutiens aux OEV ;
- Prise en charge de 220 647 OEV par les programmes OEV de soutien aux enfants et à leurs familles affectées par le VIH sida dans le cadre de l'appropriation et suivant l'AQ
- Subvention à 27 ONG membres de plateformes OEV soutenues qui assurent l'offre de services de qualité aux OEV suivant les standards AQ ;

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 18 : Évolution des indicateurs du programme 4

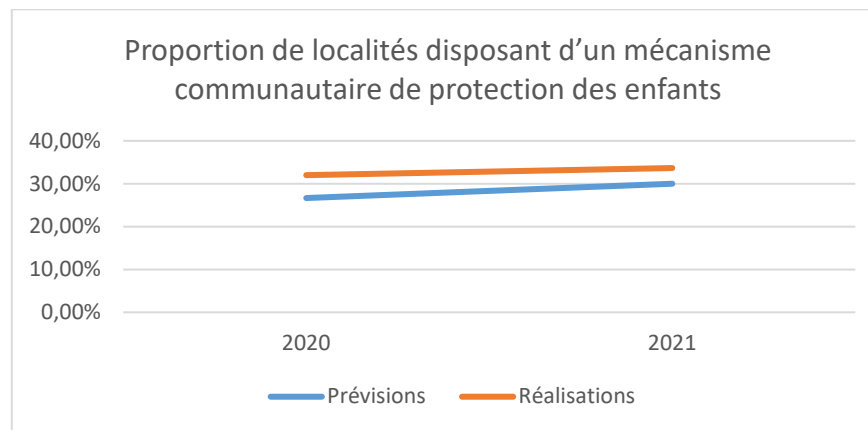
| Indicateurs de performance | Unité | Réalisation | 2021 | |
|---|-------|-------------|-----------|-------------|
| | | 2020 | Prévision | Réalisation |
| Objectif Spécifique 1 : Renforcer le système communautaire et le service de protection de l'enfant | | | | |
| IP1. Proportion de localités disposant d'un mécanisme communautaire de protection des enfants | % | 32 | 30 | 33,66 |
| IP2. Proportion d'OEV servis sur la période | % | 63 | 65 | 81 |
| IP3. Proportion d'enfants en situation de rue ayant bénéficié d'une assistance | % | 10 | 15 | 34 |

Source : DPPD-PAP 2021-2023

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Objectif spécifique 1 : Renforcer les mécanismes de protections communautaires et institutionnels des enfants

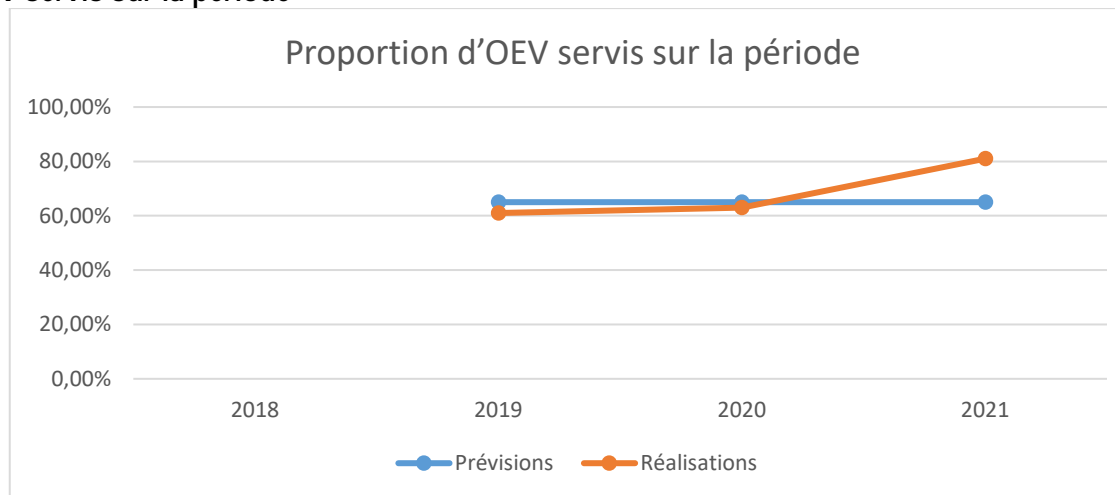
Indicateur 15 : Proportion de localités disposant d'un mécanisme communautaire de protection des enfants



Sur un total prévu de trois mille (3 000) comités de Protection de l'Enfant (CPE) à mettre en place, mille dix (1100) ont été installés soit 33,66% contre une projection de 30% en 2021. L'objectif est donc atteint.

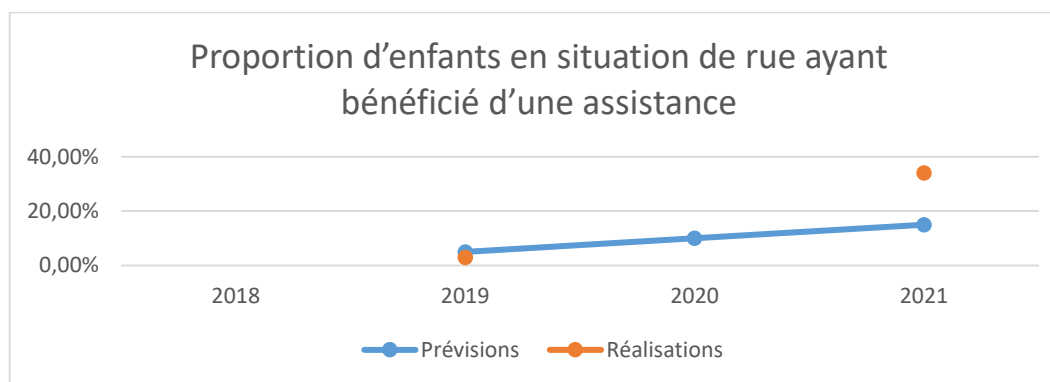
La dotation budgétaire de l'Etat est donc à renforcer en vue de l'atteinte des résultats programmés.

Indicateur 16 : Proportion d'OEV servis sur la période



Sur un total de 270 963 OEV identifiés sur la période, 220 647 ont été servis soit un pourcentage de 81,4% pour une prévision de 65%. L'objectif est donc largement atteint grâce à l'appui ponctuel des partenaires.

Indicateur 17 : Proportion d'enfants en situation de rue ayant bénéficié d'une assistance



Sur une projection de 15% des enfants en rupture sociale à assister, 34% l'ont été. En effet 3396 ont bénéficié d'une prise en charge holistique.

L'objectif est donc largement atteint grâce à la multiplication des maraudes qui ont bénéficié de l'appui de partenaires.

IV. PERSPECTIVES

IV.1. Leçons apprises

- La mise en œuvre des programmes d'éducation parentale a facilité la réinsertion des enfants en rupture sociale ;
- La mise en place des AVEC a permis d'améliorer les conditions de vie des OEV et leurs familles ;
- La mise en place des plateformes communautaires de protection des enfants a permis de prévenir les violations des droits de l'enfant ;
- La faible coordination des projets.

IV.2. Recommandations

Renforcer les ressources pour :

- La formation des acteurs intervenants dans la mise en œuvre du budget-programme ;
- La mise en place d'un comité de suivi des projets d'investissement ;
- Le renforcement de capacités des acteurs intervenants sur la thématique et le recrutement de personnel compétent ;
- L'incitation de la fonction publique en vue d'accroître le personnel des structures socio-éducatives ;
- La mobilisation de financement pour répondre aux défis des services socio-éducatifs de base.

CONCLUSION

Au cours de la gestion budgétaire 2021, les indicateurs de performance affichent un résultat global de 100%.

PARTIE VI : LE PROGRAMME 5 « AUTONOMISATION DES FEMMES »

INTRODUCTION

Le responsable de ce programme est Madame KOUTOUAN Deguenon Félicité, Directrice de l'entrepreneuriat féminin, conformément au décret n°2020-861 du 30 septembre 2020 portant nomination de directeurs centraux au Secrétariat d'Etat auprès du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, chargé de l'Autonomisation des Femmes.

La missions en lien avec ce programme, conformément au décret n° 2019-1010 du 04 décembre 2019 portant organisation du ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant sont les suivantes :

- promouvoir la femme sur le plan économique, sociale et juridique ;
- promouvoir l'entreprenariat féminin.

Le plan détaillé du Rapport Annuel Performance de ce programme se décline en quatre (4) points.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

Le programme Autonomisation des femmes a pour objectif global « promouvoir l'autonomisation de la Femme », avec pour résultat stratégique « le dispositif de promotion de l'autonomisation des femmes est renforcé ».

| OBJECTIF GLOBAL | RESULTAT STRATEGIQUE | INDICATEURS DE PERFORMANCE DU PROGRAMME | METHODE DE CALCUL / SOURCES DE COLLECTES |
|------------------------|--|--|---|
| Promouvoir de la Femme | le dispositif de promotion de l'autonomisation des femmes est renforcé | Taux de réalisation des actions planifiées de la DEF et de la DVCF | Nombre d'actions réalisées / Nombre d'actions prévues |

I.2. Le financement du programme

| N° | Actions | Prévision Initiale | Prévision révisée | Budget actuel | réalisations de l'année 2021 | Ecart | Taux de Réalisation (%) |
|----|---|--------------------|--------------------|--------------------|------------------------------|--------------------|-------------------------|
| A1 | Développement des stratégies d'éducation et de formation a l'endroit des femmes et des jeunes filles en milieux urbain et rural | 46 425 000 | 46 425 000 | 24 765 000 | 24 765 000 | - | 100,00 |
| | Transferts | 46 425 000 | 46 425 000 | 24 765 000 | 24 765 000 | - | 100,00 |
| A2 | Promotion économique, sociale et juridique de la femme | 139 827 700 | 139 827 700 | 130 914 258 | 110 914 258 | 20 000 000 | 84,72 |
| | Biens et services | 139 827 700 | 139 827 700 | 130 914 258 | 110 914 258 | 20 000 000 | 84,72 |
| | Transferts | | | | | | |
| | Investissements | | | | | | |
| A3 | Promotion de l'entreprenariat féminin | 268 085 800 | 268 085 800 | 420 188 668 | 257 258 446 | 162 930 222 | 61,22 |
| | Biens et services | 118 085 800 | 118 085 800 | 107 261 854 | 107 261 854 | - | 100,00 |
| | Investissements | 150 000 000 | 150 000 000 | 312 926 814 | 149 996 592 | 162 930 222 | 47,93 |
| | TOTAL | 454 338 500 | 454 338 500 | 575 867 926 | 392 937 704 | 182 930 222 | 68,23% |

Source : Situation d'exécution du SIGOBE au 31 janvier 2022

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 19 : exécution financière par action du programme 5

| Actions | Personnel | | Biens et Services | | Transferts | | Investissement | | Total | |
|--|-----------|------|-------------------|-------------|------------|------------|----------------|-------------|-------|-------------|
| | 2020 | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 | 2021 |
| Action 1 Développement des stratégies d'éducation et de formation à l'endroit des femmes et des jeunes filles en milieux urbain et rural | - | - | - | - | - | 24 765 000 | - | - | - | 24 765 000 |
| Action 2 Promotion économique, sociale et juridique de la femme | - | - | - | 110 914 258 | - | - | - | - | - | 110 914 258 |
| Action 3 Promotion de l'entreprenariat féminin | - | - | - | 107 261 854 | - | - | - | 149 996 592 | - | 257 258 446 |

Source : Situation d'exécution du SIGOBE au 31 Janvier 2022

➤ **Action 1 : Développement des stratégies d'éducation et de formation à l'endroit des femmes et des jeunes filles en milieux urbain et rural**

Il s'agit une action résiduelle provenant de l'ex-SECAF. Elle est finalement rattachée au programme 2 Promotion de la femme et du genre.

Les dépenses en transferts ont contribué à l'achat des titres de transport SOTRA de 2000 auditrices des IFEF.

➤ **Action 2 : Promotion économique, sociale et juridique de la femme**

L'exécution financière essentiellement constituée de biens et services, s'élève à 110 914 258 F CFA.

Ces dépenses ont permis d'assurer l'organisation des journées statutaires (JiCoop et JMFR) et de coordonner l'octroi de prêts aux femmes pour la réalisation d'AGR.

➤ **Action 3 : Promotion de l'entrepreneuriat féminin**

L'exécution financière s'élève à 257 258 446 F CFA dont 107 261 854 F CFA en biens et services, et 149 996 592 F CFA en investissements.

Les dépenses en biens et services ont été affectées à : (i) l'organisation d'une foire des femmes entrepreneurs lors de la commémoration de la JIEF, (ii) la formation de 850 femmes sur l'entrepreneuriat dont 700 dans les Maisons Digitales et de 150 femmes sur le leadership et le management, (iii) la sensibilisation de 1800 femmes sur les droits et devoirs et la santé sexuelle de la reproduction,

Les dépenses en investissement ont servi à la mise en œuvre du projet « autonomisation de la femme rurale ».

II.1.2. Suivi des investissements

Tableau 20 : Exécution des investissements du programme

| | Année de démarrage | Année de fin | Coût total | Budget Voté 2021 | Budget Actuel 2021 | Mandat PEC 2021 |
|--|--------------------|--------------|----------------|------------------|--------------------|-----------------|
| Projet 1 : Projet Promotion et Autonomisation de la femme rurale phase II | 2020 | 2022 | 12 480 000 000 | 150 000 000 | 149 996 592 | 149 996 592 |
| Sur financement intérieur | | | 12 480 000 000 | 150 000 000 | 149 996 592 | 149 996 592 |
| Sur financement extérieur | | | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Projet 2 : Projet de Construction des Usines des Femmes de Côte d'Ivoire "USIFEM-COTE D'IVOIRE" | 2021 | 2025 | 33 521 816 800 | 0 | 162 930 222 | 0 |
| Sur financement intérieur | | | 33 521 816 800 | 0 | 162 930 222 | 0 |
| Sur financement extérieur | | | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total programme (Budget de l'Etat) | | | 46 001 816 800 | 150 000 000 | 312 926 814 | 149 996 592 |
| Total sur financement intérieur | | | 46 001 816 800 | 150 000 000 | 312 926 814 | 149 996 592 |
| Total sur financement extérieur | | | 0 | 0 | 0 | 0 |

Source : Situation d'exécution du SIGOBE au 31 Janvier 2022

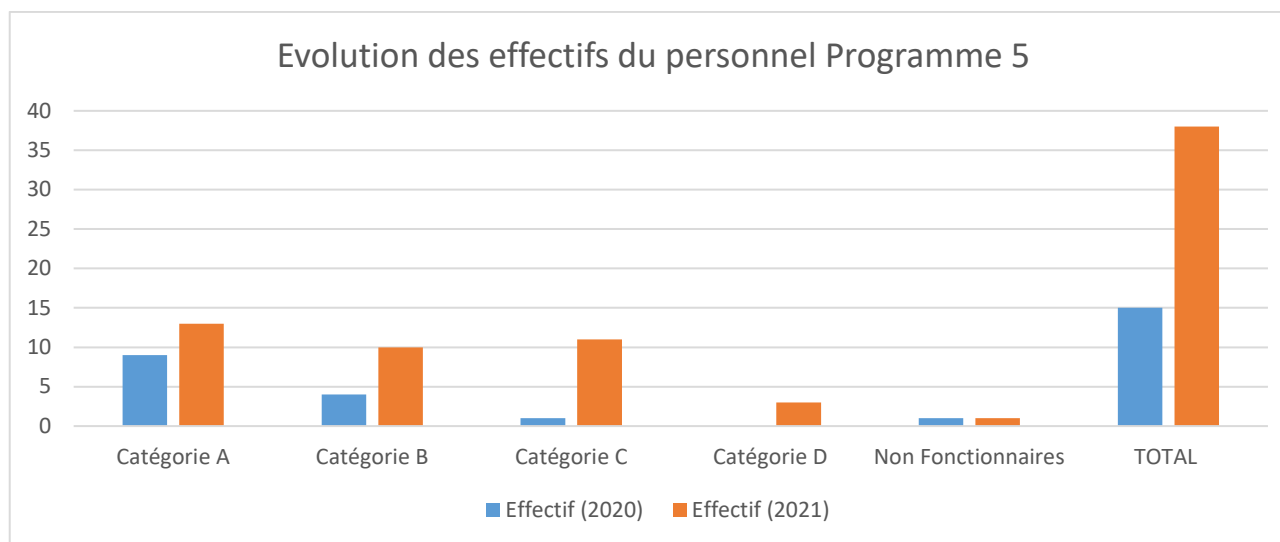
L'exécution financière (149 996 592 F CFA) a servi à : (i) apporter des appuis matériels aux femmes de la région du Goh, (ii) alphabétiser 550 femmes, (iii) renforcer les capacités de 250 femmes en gestion coopérative, compétence de vie sociale, (iv) sensibiliser plus de 3000 membres des communautés sur les droits des femmes et l'autonomisation des femmes.

II.2. Évolution des effectifs

Tableau 21 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 5

| | Effectif (2020) | Effectif (2021) | | | | |
|--------------------|-----------------|------------------|------------|--------------------|----------|-------------------|
| | | Besoins exprimés | Prévisions | Besoins satisfaits | Sorties | Total fin d'année |
| Catégorie A | 5 | 05 | 05 | 04 | 0 | 9 |
| Catégorie B | 5 | 10 | 10 | 06 | 0 | 11 |
| Catégorie C | 1 | 15 | 15 | 10 | 0 | 11 |
| Catégorie D | 0 | 5 | 5 | 3 | 0 | 3 |
| Non Fonctionnaires | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL | 11 | 35 | 35 | 23 | 0 | 34 |

Source : Direction des Ressources Humaines



II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

En matière de renforcement de capacités

Le programme a développé des sessions de formation sur diverses thématiques, notamment :

- Mille huit cent (1800) femmes sensibilisées sur les droits et devoirs et la santé sexuelle et de la reproduction ;
- Huit cent cinquante (850) femmes formées sur l'entrepreneuriat dont 700 dans les Maisons Digitales ;
- Deux cent cinquante (250) femmes formées en gestion d'AGR ;
- Trois cent cinquante (350) femmes formées en AVEC ;
- Cent cinquante (150) femmes sur le leadership et le management.

En matière d'accompagnement des femmes

- Mise en œuvre du projet Autonomisation de la Femme Rurale (appuis matériels aux femmes de la région du Goh à hauteur de cinquante (50) millions, Alphabétisation de 550 femmes, renforcement de capacité de deux cent cinquante (250) femmes en gestion coopérative, compétence de vie sociale et sensibilisation de plus de trois mille (3000) membres des communautés sur les droits des femmes et l'autonomisation des femmes) ;

- Elaboration du document projet phase 1 du projet USIFEM en vue de la promotion des femmes des chaines de valeur agropastorale ;
- Mise en œuvre du projet du Projet d'Appui à la Petite Agro Transformation par la chambre du commerce et de l'industrie.

En matière de promotion des femmes

- Célébration de trois journées statutaires ;
- Organisation d'une foire des femmes entrepreneures (JIEF)

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 22 : Évolution des indicateurs du programme 5

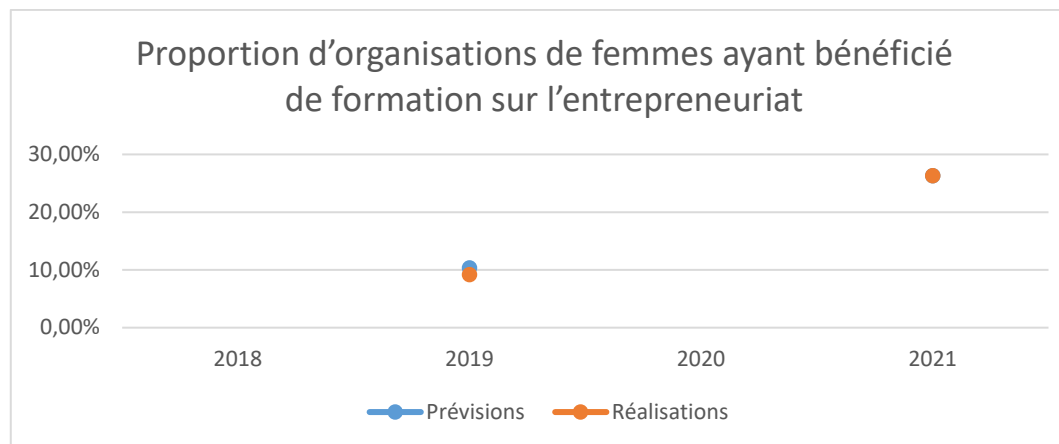
| Indicateurs de performance | Unité | Réalisation | 2021 | |
|---|-------|-------------|-----------|-------------|
| | | 2020 | Prévision | Réalisation |
| Objectif Spécifique 1 : Améliorer les mécanismes d'intégration et de réinsertion des femmes et des jeunes filles dans le tissu socio-économique et juridique | | | | |
| IP1. Proportion d'organisations de femmes ayant bénéficié de formation sur l'entrepreneuriat | % | - | 26,32 | 26,32 |
| IP2. Proportion de groupements de femmes ayant bénéficié d'appui pour l'acquisition et l'utilisation de technologie agropastorale, halieutique et artisanale | % | - | 9,26 | 9,16 |
| IP3. Proportion de femmes ayant bénéficié de programme d'alphabétisation, de renforcement de capacités en leadership, en management et en compétence de vie sociale | % | - | 9,24 | 9,24 |

Source : DPPD-PAP 2021-2023

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

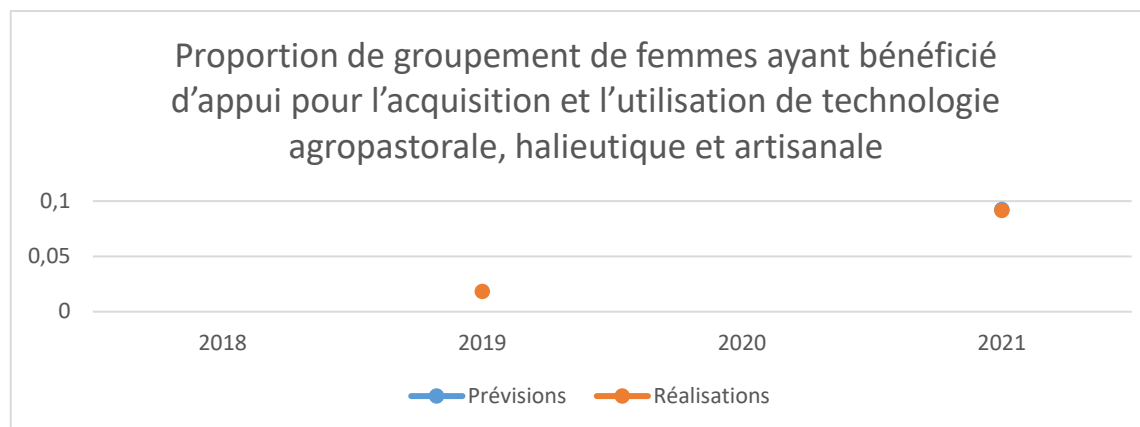
Objectif spécifique 1 Améliorer les mécanismes d'intégration et de réinsertion des Femmes et des jeunes filles dans le tissu socio-économique

Indicateur 18 : Proportion d'organisations de femmes ayant bénéficié de formation sur l'entrepreneuriat



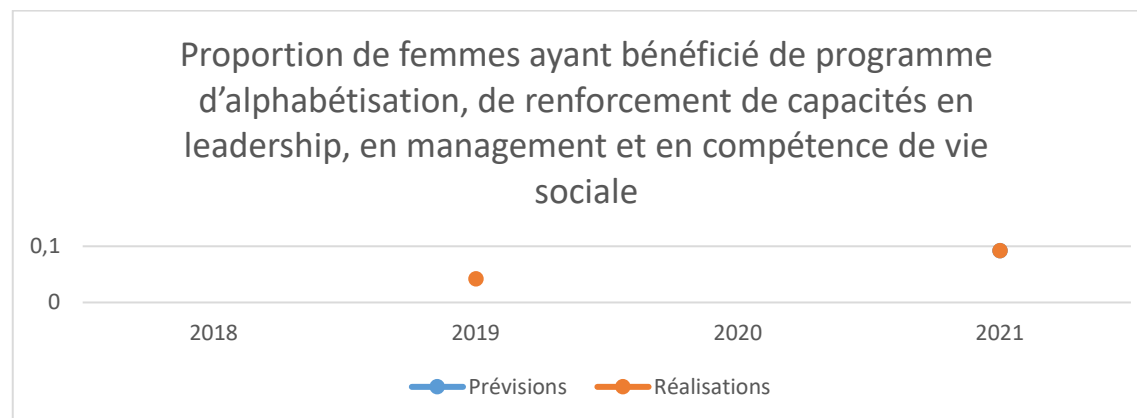
Deux (2) sessions de formations en gestion coopérative et un (1) atelier de formation sur l'entrepreneuriat agricole ont permis d'atteindre le résultat programmé de 26,32%. Toutefois, l'accroissement du budget permettra d'améliorer la performance.

Indicateur 19 : Proportion de groupements de femmes ayant bénéficié d'appui pour l'acquisition et l'utilisation de technologie agropastorale, halieutique et artisanale



Malgré une (1) formation en technique culturale et l'équipement octroyé aux groupements de femmes, la cible de 9,26% n'a pas été atteinte. Cette contre-performance de 9,16% résulte de la faible enveloppe mise à disposition pour les projets non cofinancés. Toutefois, l'accroissement du budget permettra d'améliorer la performance.

Indicateur 20 : Proportion de femmes ayant bénéficié de programme d’alphabétisation, de renforcement de capacités en leadership, en management et en compétence de vie sociale.



Sur une prévision de 8 658 femmes à former, 550 femmes ont bénéficié de formation en alphabétisation, 250 en gestion coopérative et compétence de vie sociale, soit un taux global de 9,24% conformément à la cible.

IV. PERSPECTIVES

IV.1. Leçons apprises

- Coût élevé des sessions de formation agricole assurées par l’Anader ;
- Conflits avec les éleveurs ;
- Financements insuffisants du projet autonomisation de la femme rurale.

IV.2. Recommandations

- Multiplier les séances de sensibilisation auprès des communautés sur la question de l’autonomisation des femmes en vue d’une meilleure appropriation et d’un meilleur investissement ;
- Organiser des séances de formation à l’endroit des leaders communautaires ;
- Multiplier les actions d’entrepreneuriat, de leadership et les étendre à plus de femmes.

CONCLUSION

Au cours de la gestion budgétaire 2021, 11 coopératives ont vu leurs capacités matérielles renforcées. Par ailleurs, 800 femmes ont bénéficié de sessions d'alphabétisation et formées en gestion coopérative et compétence de vie sociale et 850 femmes formées sur l'entrepreneuriat.

Il faut noter que ces résultats seraient plus élevés si les ressources humaines, matérielles et financières étaient suffisantes. En effet, sur les 35 agents sollicités à la Fonction Publique, seulement 23 ont été mise à la disposition du programme « Autonomisation des Femmes ». Il en est de même pour les ressources financières dédiées au Projet Autonomisation de la femme rurale. Sur une prévision PIP de 4 160 000 000 F CFA seulement 150 000 000 F CFA ont été octroyés.

CONCLUSION (Générale)

La performance globale du ministère se situe à 75%. En effet, sur un total de 20 indicateurs 15 ont été atteints.

Par objectif stratégique, les taux moyens de réalisation se présente comme suit :

- 4 indicateurs ont été atteints sur 5 prévus soit 80% de réalisation pour l'objectif « asseoir une administration performante et efficiente » ;
- 5 indicateurs ont été atteints sur 6 prévus soit 83,34% de réalisation pour l'objectif « renforcer la promotion des droits de la femme » ;
- 2 indicateurs ont été atteints sur 3 prévus soit 67% de réalisation pour l'objectif « promouvoir la famille ivoirienne en tant que cellule de base naturelle et culturelle favorable au développement citoyen » ;
- 2 indicateurs ont été atteints sur 3 prévus soit 67% de réalisation pour l'objectif « renforcer les mécanismes de protection communautaires et institutionnels des enfants » ;
- 2 indicateurs ont été atteints sur 3 prévus soit 67% de réalisation pour l'objectif « promouvoir l'autonomisation de la Femme »

Comparativement à l'année 2020, le taux d'exécution budgétaire 2021 (82,60%) a connu une hausse + 3,78 points, un taux a été enregistré en 2021 contre 78,82% en 2020. Cette performance est liée l'amélioration des taux d'exécution des dépenses en biens et services et transfert.

Au regard des résultats réalisés, il paraît nécessaire de persévérer dans l'effort en vue de l'amélioration de la performance.

Cette quête de performance s'articulera autour des perspectives suivantes :

- renforcement des capacités des acteurs de mise en œuvre du budget-programme ;
- amélioration du système de gestion des informations ;
- accroissement de la prise en compte efficace des questions relatives à la promotion de la femme et du genre ;
- renforcement de la réponse aux besoins spécifiques des populations les plus défavorisées et les plus vulnérables ;

- renforcement du dispositif de suivi-évaluation ;
- développement des compétences féminines comme ressource d'appui au développement local et un tremplin pour l'émergence auquel notre pays aspire ;
- volonté politique accrue pour la prise en compte efficace des questions relatives à l'autonomisation de la femme.